LES ACTES DU Sommet du Mont-Royal 2013

BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte rendu des panels et des discussions sur les enjeux





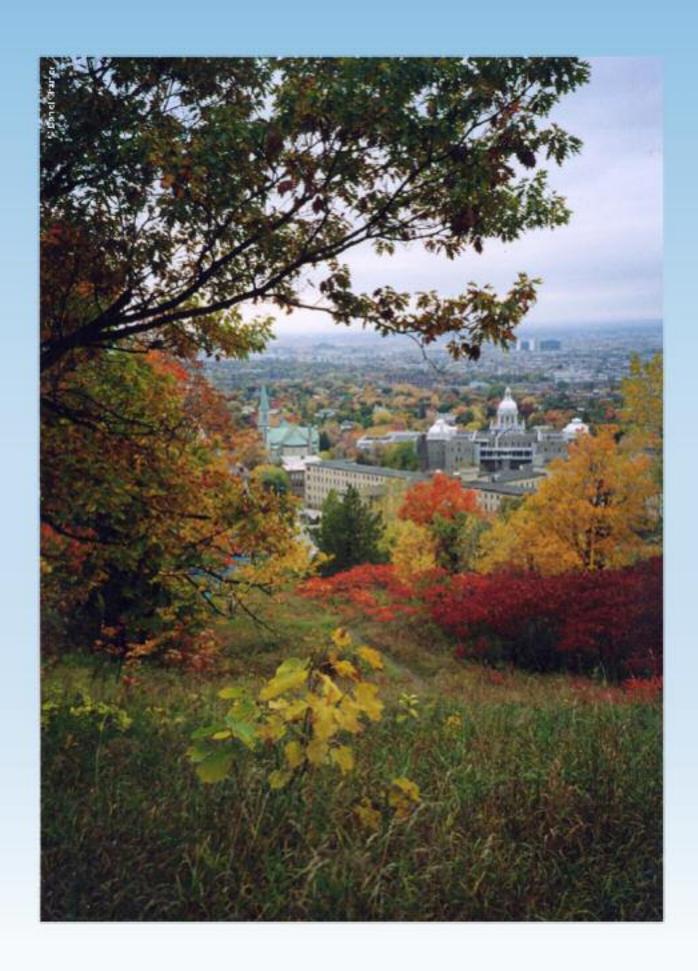


Table des matières

Le comité organisateur du Sommet du Mont-Royal 2013		
Mo	ot des organisateurs	03
Discours d'ouverture des porte-parole du Sommet du Mont-Royal 2013 • Discours de Josée Duplessis, conseillère municipale et présidente du comité exécutif		
	de la Ville de Montréal • Discours de Peter A. Howlett , C.M., président des Amis de la montagne	05 09
1.	Enjeu 1 • Vues, paysages et présence emblématique	11
	1.1 Présentation – Vues, paysages et présence emblématique	11
	1.2 Compte rendu du panel	12
	1.2.1 Présentation de la modératrice — Marie-Claude Robert, directrice générale de l'Association des architectes paysagistes du Québec	12
	1.2.2 Les outils de protection et de mise en valeur des vues du mont Royal –	12
	Ronald Delcourt, conseiller en aménagement, arrondissement de Ville-Marie, et	
	Françoise Caron, conseillère en aménagement, Direction de la culture et du patrimoine,	
	Service de la qualité de vie, Ville de Montréal	13
	1.2.3 La protection de l'intégrité visuelle d'éléments patrimoniaux, des exemples de cas	
	à l'international – Julian Smith , architecte, urbaniste et professeur, Julian Smith & Associates, Architects	13
	1.2.4 Présentation de projets de développement qui respectent les critères de qualité et	10
	d'intégration du mont Royal – Aurèle Cardinal, associé directeur, Groupe IBI-CHBA inc.	14
	1.2.5 Période de questions	14
2.	Enjeu 2 • Les milieux naturels	17
	2.1 Présentation	17
	2.2 Compte rendu du panel	19
	2.2.1 Présentation du modérateur – Karel Mayrand , directeur général pour le Québec	40
	de la Fondation David Suzuki 2.2.2 Présentation des approches et des interventions pour conjuguer accessibilité et	19
	milieux naturels – Daniel Hodder , chef de la Division des stratégies, des programmes	
	et des politiques, Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de	
	vie, Ville de Montréal	20
	2.2.3 Protection et mise en valeur du bois Summit – Peter Trent , maire de Westmount	20
	2.2.4 Le mont Royal, élément central des corridors verts de l'île de Montréal – Pierre Bélec ,	04
	directeur général de la Société de verdissement de Montréal (SOVERDI) 2.2.5 Période de questions	21 21
	2.2.3 renoue de questions	۷۱
3.	Conférenciers-midi	25
	3.1. Claude Corbo , président de la Table de concertation du Mont-Royal	25
	3.2 Marcel Côté, conseiller stratégique, KPMG Secor	26
4.	Enjeu 3 • Les grands ensembles institutionnels	27
	4.1 Présentation	27
	4.2 Compte rendu du panel	29
	4.2.1 Présentation du modérateur – Pierre Marc Johnson, ancien premier ministre du Québec, avocat-conseil chez Heenan Blaikie	29

Ca	Carte des grands ensembles institutionnels				
Do	Documents de référence				
Lex	xique		50		
Mots de la fin			49		
	4. La gouv	vernance	47		
	-	nds ensembles institutionnels	46		
	2. Les mil	ieux naturels	46		
,		aysages et présence emblématique	45		
Syı	nthèse des	s rapporteurs	45		
	5.2.6	Institut d'urbanisme, Université de Montréal Période de questions	41 43		
	5.2.5	Tour d'horizon des meilleures pratiques à l'international qui peuvent être une source d'inspiration pour le mont Royal — Marie-Odile Trépanier , professeure titulaire retraitée,	11		
		et à Québec – Gilles Paquet , professeur émérite à l'École de gestion Telfer et directeur de recherches au Centre d'études en gouvernance, Université d'Ottawa	41		
	5.2.4	de Montréal Exemple d'un modèle de gouvernance : les commissions de la capitale nationale à Ottawa	40		
	5.2.3	Participation, partenariat et partnering : les cas du Quartier international de Montréal et du Quartier des spectacles – Clément Demers , directeur général, Quartier international	00		
	5.2.2	Présentation des instances de gouvernance pour la protection et la mise en valeur du mont Royal — Céline Bouchard , chargée de projets en urbanisme, Bureau du Mont-Royal, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal	39		
		Présentation du modérateur — Patrick Kenniff , associé, Kenniff & Racine inc.	38		
		te rendu du panel	38		
5.	5.1 Prése		37		
	4.2.6	Société immobilière du Canada, et expert-conseil en développement urbain Période de questions	33 33		
	4.2.5	Nancy Neamtan, présidente-directrice générale du Chantier de l'économie sociale L'importance de se donner une stratégie foncière — Cameron Charlebois, ancien vice-président,	32		
	4.2.4	général adjoint, CHUM Des partenariats gagnants pour des projets immobiliers répondant à des besoins collectifs –	31		
		d'aménagement, Université de Montréal, Robert Couvrette , vice-principal adjoint (services universitaires), Université McGill, Pierre Major , directeur par interim, redéploiement, planification et gestion immobilière, CUSM, Sylvain Villiard , secrétaire-général et directeur			
	4.2.3	Présentation des représentants institutionnels – Giovanni Di Paoli , doyen, Faculté			
		planification, et Élaine M. Gauthier , conseillère en aménagement, Direction de la culture et du patrimoine, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal	30		
		hôpital Royal Victoria — Claude Dauphinais , architecte-planification, Jean Laberge , architecte-			
		et la protection de leurs patrimoines : Présentation de l'énoncé de l'intérêt patrimonial de			
	4.2.2	Présentation des mesures et des outils pour concilier l'évolution des propriétés institutionnelles			

Le comité organisateur

Bureau du Mont-Royal, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal

Céline Bouchard, chargée de projets en urbanisme Mario Cicioli, directeur, Direction des grands parcs et du verdissement et du Bureau du Mont-Royal Ginette Cloutier, conseillère en planification

■ Les amis de la montagne

Sylvie Guilbault, directrice générale Gabrielle Korn, directrice des communications

Avec le soutien de :

COPTICOM, Stratégies – Relations publiques

et

Jane Howlett, agente de projet, communications et événements, Les amis de la montagne Nike Langevin, chargée de communication, Direction des communications, Service du capital humain et des communications, Ville de Montréal

Isabelle Tassé, adjointe à la direction des communications et événements, Les amis de la montagne

Avec la collaboration des personnes suivantes :

les membres du groupe de travail Bilan et perspectives d'avenir, Table de concertation du Mont-Royal Chuck Adler, Université McGill

Dinu Bumbaru, Héritage Montréal

Ronald Delcourt, arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal

Daniel Desjardins, Bureau du Mont-Royal, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal

Johanne Emmanuel, Centre universitaire de santé McGill

Jacques Guilbert, Université de Montréal

Daniel Groulx, Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal

Brian Karasick, Université McGill

Louise Letocha, Écomusée de l'Au-Delà

Ève Malépart, HEC Montréal

Hoda Tébéchrani, Université McGill

Josée Turgeon, ministère de la Défense nationale

Observateurs : Olivier Côté et Sophie Tanguay, ministère de la Culture et des Communications

Et la contribution des groupes suivants :

- Équipe de la Direction de la culture et du patrimoine, Ville de Montréal : Françoise Caron, Jean-Robert Choquet, Claude Dauphinais, Isabelle Dumas, Élaine M. Gauthier et Jean Laberge
- Équipe de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal : Daniel Chartier, Sylvie Comtois, Daniel Hodder, Suzanne Rochon et Claude Thiffault
- Équipe de la Direction des communications, Service du capital humain et des communications, Ville de Montréal : Julien Baudry, Claire Ferland, Renée Pageau et Isabelle Poulin

Les amis de la montagne remercient :

- Marcel Côté, membre du conseil et président du comité des orientations stratégiques
- les membres du Comité de concertation du conseil : Dinu Bumbaru, Jean Décarie, Mehdi Ghafouri, Peter A. Howlett, C.M., Yves Laliberté, Marie-Odile Trépanier et Pierre Valiquette
- les membres du comité de pilotage présommet : Florence Junca-Adenot, Patrick Kenniff, Franck Scherrer, Nathalie Zinger et les nombreux participants aux ateliers de travail
- Les conférenciers des forums publics des Amis « En route vers le Sommet du Mont-Royal 2013 » : Stéphane Béranger, Pascal Bigras, Jacques Brisson, Jean Décarie, Clément Demers, Jérôme Hardy, Marc Laperrière, Paul Montminy, Éric Richard, Marie-Claude Robert, Marie-Odile Trépanier et Nicole Valois

■ Le comité organisateur du Sommet du Mont-Royal 2013 remercie les intervenants :

Pierre Bélec, Céline Bouchard, Aurèle Cardinal, Françoise Caron, Cameron Charlebois, Claude Corbo, Marcel Côté, Robert Couvrette, Claude Dauphinais, Ronald Delcourt, Clément Demers, Giovanni De Paoli, Michel Gariépy, Élaine M. Gauthier, Daniel Hodder, Pierre Marc Johnson, Patrick Kenniff, Jean Laberge, Pierre Major, Karel Mayrand, Nancy Neamtan, Gilles Paquet, Marie-Claude Robert, Julian Smith, Peter Trent, Marie-Odile Trépanier, Sylvain Villiard et Joshua Wolfe

Cette activité a été réalisée grâce au soutien financier de la Fondation Écho, des Amis de la montagne, de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Mot des organisateurs

Fruit de la collaboration de la Ville de Montréal et des Amis de la montagne, à la suite du consensus qui s'est établi à la Table de concertation du Mont-Royal (TCMR), le Sommet du Mont-Royal 2013, tenu le 7 juin dernier, a permis de dresser un bilan des actions de protection et de mise en valeur de la montagne au cours des 10 dernières années et de discuter des pistes de réflexion et des actions à poursuivre pour l'avenir.

Ce deuxième Sommet sur le mont Royal faisait suite au Sommet de 2002 qui a notamment mené à la reconnaissance, par le gouvernement du Québec, de la montagne comme arrondissement historique et naturel en 2005, avant d'être renommé site patrimonial du Mont-Royal en 2012, et à l'adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (PPMVMR), par le conseil d'agglomération de Montréal, à la suite d'une consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Avant d'entamer ce Sommet, quatre ateliers de réflexion ont été menés par Les amis de la montagne, à l'hiver 2012 et au printemps 2013, conviant le public à faire ressortir les préoccupations quant au développement et à la pérennité du mont Royal. De plus, la formation d'un groupe de travail à la TCMR et d'un comité organisateur, en 2012, aura permis de définir les modalités du Sommet sur une base consensuelle, de s'assurer de la représentation de toutes les parties et d'une définition précise des enjeux à aborder.

Quatre enjeux ciblés ont ainsi été jugés prioritaires et devant faire l'objet de débats pressants pour le mont Royal : la protection et la mise en valeur du territoire, de ses vues, de ses paysages et de sa présence emblématique, les milieux naturels, l'avenir de ses grands ensembles institutionnels et sa gouvernance. Le format du Sommet a été choisi de façon que la journée soit divisée en quatre plénières reflétant ces enjeux, chacune composée de présentations d'intervenants d'horizons différents et suivie d'une période de questions et de réflexions du public.

Au cours des échanges sur chacun des enjeux, les 175 représentants de la société civile, de diverses institutions et de la Ville de Montréal ont convergé vers un même constat : les divers intervenants de la communauté montréalaise devront travailler ensemble et faire preuve de pragmatisme, d'audace et de créativité pour trouver des solutions à la hauteur des défis qui les attendent, particulièrement en ce qui a trait au recyclage des bâtiments institutionnels.

Les actes du Sommet qui vous sont présentés dans le présent document reflètent la mémoire des principales interventions du Sommet, autant celles des conférenciers que du public qui y a participé de façon dynamique. Des documents de référence cités en annexe complètent la présentation de ces synthèses. Les allocutions d'invités de marque, tels que les deux porte-parole, Mme Josée Duplessis, conseillère municipale et présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, et M. Peter Howlett, C.M., président des Amis de la montagne, ainsi que les conférences-midi de MM. Claude Corbo, président de la TCMR, et Marcel Côté, conseiller stratégique, KPMG Secor, témoignent de ce Sommet fructueux.

Depuis le Sommet...

Depuis ce rendez-vous, des avancées ont déjà été constatées en lien avec les problématiques abordées. En juin 2013, un comité du gouvernement du Québec incluant la Ville de Montréal a été mis sur pied afin de se pencher sur la réaffectation des bâtiments qui deviendront excédentaires du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) sur la montagne. Ce comité mandatera notamment des experts de divers horizons pour solliciter des avis et mener des consultations sur cet enjeu. Il s'agit là d'un pas important dans le débat sur l'avenir des grands ensembles institutionnels en voie de mutation sur le mont Royal.

À cet effet, le 26 août 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté l'OCPM pour procéder à une consultation sur les *Recommandations* du comité du gouvernement du Québec quant à la réutilisation, hors du réseau de la santé et des services sociaux, des bâtiments du CUSM et du CHUM qui deviendront excédentaires.

Le document *Un partenariat rassembleur pour le mont Royal – Réalisations de 2002 à 2013* ainsi que le présent document des actes du Sommet du Mont-Royal 2013 seront déposés, en septembre 2013, au conseil d'agglomération de Montréal. Ces documents seront également présentés à l'assemblée générale des Amis de la montagne et à la 25° réunion de la TCMR afin de prendre en considération les enjeux discutés et les recommandations. En outre, la poursuite du dialogue et des gestes entamés depuis le Sommet mèneront à une mise à jour du plan d'action du *PPMVMR*.

Aussi, le *PPMVMR* et son plan d'action actualisé devront être pris en compte dans les principaux outils de planification et d'aménagement du territoire, soit : le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) relevant de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le schéma d'aménagement et de développement de la responsabilité du conseil d'agglomération de Montréal et le *Plan d'urbanisme de Montréal*.



Discours d'ouverture des porte-parole du Sommet du Mont-Royal 2013

Discours de Josée Duplessis, conseillère municipale et présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal

Je suis très heureuse d'être parmi vous pour l'événement très attendu du Sommet du Mont-Royal 2013. Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue. Votre présence aujourd'hui confirme notre engagement ferme, à toutes et à tous, à l'égard de la montagne. Une réflexion comme celle d'aujourd'hui ne s'était pas faite depuis 2002, à l'occasion du Sommet du Mont-Royal et du Grand Sommet de Montréal.

Je salue nos précieux collaborateurs qui se sont joints à la Ville de Montréal pour l'organisation du Sommet du Mont-Royal 2013 : Les amis de la montagne et la TCMR. Et je remercie très sincèrement nos bailleurs de fonds pour cette journée : le ministère de la Culture et des Communications (MCC), dans le contexte de l'*Entente sur le développement*



culturel de Montréal, Les amis de la montagne et la Fondation Écho. Je tiens également à excuser l'absence du maire qui tenait à être présent avec vous aujourd'hui, mais qui doit participer à une importante rencontre de dernière minute avec le gouvernement du Québec.

HISTOIRE DE LA MONTAGNE

L'avenir de Montréal est indissociable de sa culture, de son patrimoine et de son passé. Fabuleux joyau de biodiversité, cité grouillante de vie, richesse collective unique et indéniable et creuset de précieux patrimoines, le mont Royal est notre montagne bien à nous. Le mont Royal nous inspire. Il nous transporte. Et voilà plus de 370 ans que ça dure!

En 1535, guidé par les Amérindiens d'Hochelaga, Jacques Cartier gravit la montagne et la nomme mont Royal. En 1643, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, érige une croix sur le mont Royal pour remercier le seigneur d'avoir épargné la colonie d'une inondation. Cette croix emblématique, nous la connaissons. Et elle surplombe encore la ville!

En 1874, un article est inséré dans la Charte de la Ville de Montréal afin d'assurer la protection du parc du Mont-Royal. Il s'agit de la première loi votée au Québec dans le but de protéger un milieu naturel.

Et enfin, le 24 mai 1876, le parc du Mont-Royal est inauguré. Il y a de ça 137 ans !

Au fil du temps, de grands ensembles institutionnels se sont installés sur le mont Royal et ses flancs :

- l'Université McGill,
- l'Université de Montréal et ses écoles affiliées, soit HEC Montréal et Polytechnique Montréal,
- les grands collèges d'enseignement, soit : Jean-de-Brébeuf et Notre-Dame,
- le cimetière Mont-Royal et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges,
- la maison-mère des Hospitalières de Saint-Joseph,
- l'Hôtel-Dieu de Montréal,
- l'hôpital Roval Victoria.
- l'Hôpital général de Montréal,
- l'hôpital Shriners pour enfants,
- l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal,
- le manège militaire de la Défense nationale, lesquels occupent aujourd'hui près de 60 % du territoire de la montagne.

On le voit, l'histoire du mont Royal est directement reliée à notre vie montréalaise et québécoise. Par tous ses patrimoines et tous les secrets qu'il contient, le mont Royal est une richesse collective inestimable.

LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS 10 ANS

Aujourd'hui, le grand territoire du site patrimonial du Mont-Royal nous préoccupe tous : la Ville de Montréal, le Bureau du Mont-Royal (BMR), Les amis de la montagne et la TCMR, qui regroupent les représentants des groupes associatifs, la société civile, les institutions, les entreprises et les autorités gouvernementales.

Et nous avons bien raison, car nous avons pris l'engagement de préserver et de mettre en valeur le site et ses nombreux patrimoines : naturel, paysager, bâti, culturel et historique. Et nous avons tous en commun le souhait de poursuivre son développement dans le plus grand respect des valeurs et les assises que nous avons mises en place.

Dans la foulée du Sommet de Montréal de 2002, l'OCPM a été créée et elle a été mandatée pour la tenue de 13 consultations publiques, touchant des projets de réaménagement de secteurs, d'agrandissement et de développement sur le mont Royal. La consultation, en 2008, sur le *PPMVMR* a été la plus grande consultation de l'OCPM, celle qui a suscité un intérêt exceptionnel de la part de la population montréalaise.

Depuis 10 ans, des interventions en matière de connaissance, de protection, de mise en valeur et de gestion ont été concrétisées. Rappelons donc quelques réalisations :

- En 2004, le BMR et la TCMR sont créés;
- En 2005, le mont Royal, déjà icône géologique et symbolique de Montréal, passe de paysage bucolique à bien collectif de tous les Québécois, grâce au décret d'arrondissement historique et naturel du gouvernement du Québec. L'arrondissement est maintenant nommé site patrimonial du Mont-Royal;
- En 2006, le MCC et la Ville de Montréal ajoutent à l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* un axe spécifique au site patrimonial du Mont-Royal pour la protection et la mise en valeur de ses patrimoines;
- En 2008, le Pacte patrimonial du Mont-Royal est signé par 14 institutions présentes sur le mont Royal;
- En 2009, les travaux de la TCMR et de l'OCPM conduisent à l'adoption, par le conseil d'agglomération de Montréal, du PPMVMR;
- En 2012, nous avons adopté le *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville*. Cet outil de référence et d'encadrement a pour but de protéger les vues sur le mont Royal en réduisant les hauteurs permises près des flancs de la montagne. Ceci constitue un renforcement du *Plan d'urbanisme de Montréal* qui, depuis 1990, prévoit qu'aucun immeuble ne soit plus haut que le mont Royal et qui protège également les corridors de vue du fleuve vers le mont Royal et vice-versa, notamment, celui de l'hôtel de ville vers le mont Royal.

Je dois également mentionner trois projets réalisés avec nos partenaires institutionnels :

- 1. L'accord de la Ville de Montréal au projet de développement du campus d'Outremont de l'Université de Montréal afin de diminuer la pression de l'Université sur la montagne;
- 2. La création du parc du Troisième sommet, résultat d'un partenariat exemplaire entre la Ville de Montréal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et l'Université de Montréal pour mettre en valeur cet espace vert exceptionnel de 23 hectares;

3. Le plan de développement du Collège Notre-Dame, qui a su répondre aux attentes de la Ville de Montréal, des citoyens et de l'OCPM et qui pave la voie aux autres institutions présentes sur la montagne.

LE PARC DU MONT-ROYAL

Le parc du Mont-Royal a également eu droit à de nombreux investissements ces 10 dernières années. Je pense à la réfection de la croix, du monument à sir George-Étienne Cartier, des chemins Camillien-Houde et Remembrance, au grand bonheur des amateurs et professionnels du cyclisme, à l'ajout d'une patinoire réfrigérée et à la rénovation du pavillon du lac aux Castors et du lac lui-même actuellement en cours.

Je pense aussi à la construction du chemin de ceinture, qui passe en partie sur des terrains privés et institutionnels et qui a débuté par la démolition de l'échangeur Parc-Des Pins.

Je tiens à souligner que deux des cinq futurs legs du 375° anniversaire de la fondation de Montréal touchent le site patrimonial du Mont-Royal, soit le projet « Parcours découverte des patrimoines du Mont-Royal » et le projet « Promenades urbaines » dont le premier tronçon reliera la montagne au fleuve.

Je pense aussi à la récente journée de réflexion sur la revitalisation du chalet du parc du Mont-Royal qui débouchera très prochainement sur des actions concrètes.

Depuis la déclaration d'intention de créer l'AHNMR, en 2003, la Ville de Montréal et ses partenaires ont investi près de 91 M\$ dans le site patrimonial du Mont-Royal.

LES PRINCIPAUX DÉFIS

Nous avons, par contre, encore plusieurs défis devant nous. Des projets comme celui de l'ancien Collège Marianopolis et celui du 1420, boulevard du Mont-Royal ont apporté leur lot de négociations. Ils ont aussi permis d'établir des balises claires en matière de protection du mont Royal, en passant d'une politique de « ce qui est vert doit rester vert » à « on doit rester à l'intérieur des volumes actuels ». La Ville de Montréal a maintenu ses positions en matière de volume, et c'est maintenant la question de l'usage qui est à l'avant-scène des préoccupations.

Comme vous le savez, certains des immeubles situés sur les flancs du mont Royal abritent de grands établissements institutionnels montréalais qui sont ou seront, à court terme, considérés comme excédentaires. Il nous faudra envisager de nouvelles vocations pour ces éléments importants de notre patrimoine.

Nous en discuterons aujourd'hui, mais j'aimerais vous faire part d'une lettre, datée du 24 avril 2013, que le maire a adressée au ministre de la Culture et des Communications, M. Maka Kotto. Il y recommandait la mise en place d'un comité de travail conjoint pour orienter nos actions relativement aux défis de la préservation des immeubles institutionnels sur le site patrimonial du Mont-Royal. Je comprends par la réponse que le ministre a fait parvenir au maire, le 30 mai dernier, qu'il partage nos préoccupations et qu'une démarche sera mise en œuvre à cet effet. Du même souffle, le ministre a aussi assuré que la Ville de Montréal sera certainement conviée à participer à cette démarche.

C'est pour nous, pour Montréal et pour tous ceux qui ont le mont Royal à cœur, une excellente nouvelle qui ouvre une perspective des plus stimulantes.

L'ORDRE DU JOUR D'AUJOURD'HUI

L'objectif d'aujourd'hui est de faire un bilan des actions depuis 2002 et de trouver des pistes de solution pour les enjeux auxquels nous devrons faire face à l'avenir.

Aujourd'hui, nous entendrons et partagerons nos préoccupations. À l'issue de ce Sommet, je souhaite vivement que nous trouvions des pistes de solution pour assurer la protection et la mise en valeur adéquates ainsi que le développe-

ment respectueux du site patrimonial du Mont-Royal pour les 15 prochaines années, horizon qui correspond à la poursuite de la mise en œuvre du *PPMVMR*. Je rappelle les grands objectifs de ce plan qui sont :

- Assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal;
- Rendre la montagne accessible et accueillante;
- Réunir les conditions nécessaires à la protection et à la mise en valeur du mont Royal.

Il faut également garder en tête les défis qui nous attendent en ce qui a trait à la protection de la biodiversité de la montagne, et ce, en raison de l'arrivée d'espèces envahissantes et de l'agrile du frêne qui menace le quart des arbres du parc du Mont-Royal.

À titre de responsable politique des grands parcs et du mont Royal et de porte-parole du Sommet du Mont-Royal 2013, je trouve très important pour moi d'entendre les différents points de vue des parties concernées sur la protection, la mise en valeur et le développement harmonieux du mont Royal. Et je les écouterai avec grande attention, je peux vous en assurer, que vous soyez représentants de la société civile, des ensembles institutionnels, de la Ville de Montréal ou du monde des affaires. Nous avons besoin d'échanger pour mieux faire valoir nos différents points de vue.

PROTÉGER LA MONTAGNE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Pour conclure, j'aimerais partager avec vous une pensée à l'égard d'un ancien maire de Montréal, M. Aldis Bernard. Ce maire, aujourd'hui méconnu, a su, en 1875, faire aboutir un mouvement pour protéger le mont Royal, en créant de toutes pièces le parc du Mont-Royal et en le mettant en valeur grâce au génie d'Olmsted.

Ce grand projet équivalait à l'époque au budget annuel de la Ville de Montréal! Imaginez les sacrifices que nos ancêtres ont dû faire pour que nous bénéficiions d'un espace vert immense et exceptionnel à deux pas du centre-ville.

C'est aujourd'hui à notre tour de protéger et de mettre en valeur cet héritage collectif de grande valeur que constituent le mont Royal et son parc. Nous le devons pour nos ancêtres, nous le devons pour nous-mêmes et nous le devons pour les générations futures.

Je remercie d'avance nos panélistes et j'espère que, tous ensemble, nous verrons haut et loin.

Bonne journée!

Discours de Peter A. Howlett, C.M., président des Amis de la montagne

Je suis personnellement très heureux, et même ému, de me retrouver avec un groupe aussi impressionnant de personnes qui acceptent de prendre une journée complète de leur temps pour discuter de l'avenir du mont Royal. Par votre présence, vous témoignez de l'importance de la montagne pour Montréal et l'ensemble des Montréalais. Ensemble, nous marquons l'histoire comme d'autres avant nous l'ont fait, et je suis profondément convaincu que c'est en unissant nos forces que nous pouvons avancer comme collectivité.

Madame Duplessis, votre présence et votre participation au Sommet du Mont-Royal, ce matin, témoignent de l'importance que l'administration municipale de Montréal accorde à la démarche d'aujourd'hui, et je vous en remercie chaleureusement.



Au nom du conseil d'administration des Amis de la montagne, j'aimerais également saluer la présence et l'appui de M. Kevin Leonard, directeur de la Fondation Écho, fidèle partenaire dans nos initiatives de défense des intérêts, qui a généreusement contribué au financement des démarches menant au Sommet, tout comme la Ville de Montréal et le MCC, en vertu de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal*.

Je salue aussi la présence des membres des différents comités des Amis de la montagne qui ont participé aux préparatifs de ce Sommet, tout particulièrement : Marcel Côté, Dinu Bumbaru, Marie-Odile Trépanier, Jean Décarie, Mehdi Ghafouri, Pierre Valiguette, Yves Laliberté et Patrick Kenniff.

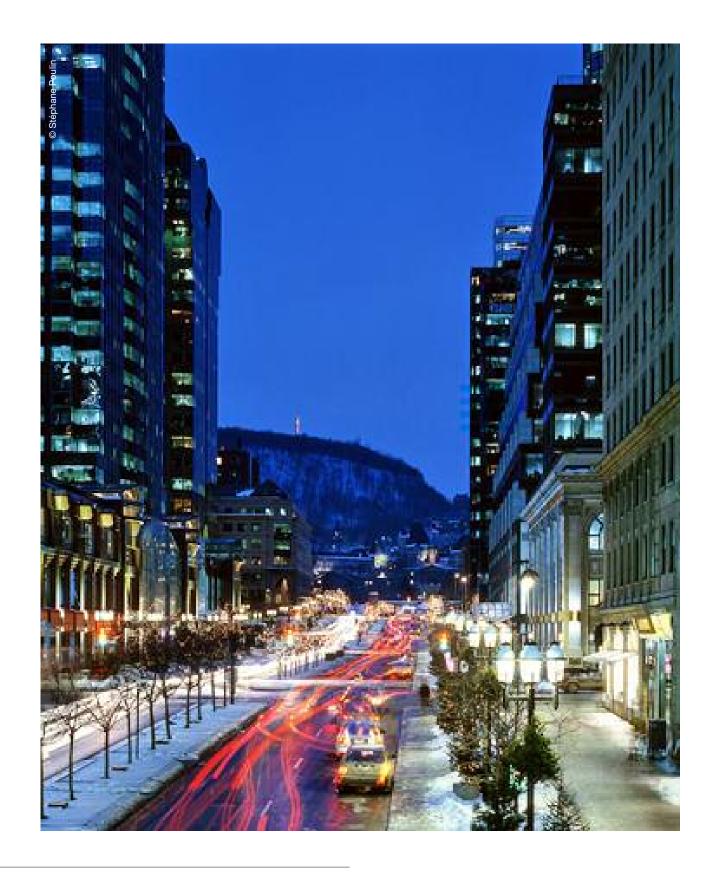
Je profite de cette tribune pour souligner le travail remarquable, depuis 2005, du président de la TCMR, M. Claude Corbo, et pour remercier tous les membres de la Table qui se joignent à nous à l'occasion de ce Sommet. Votre présence en aussi grand nombre est une preuve de votre engagement envers le mont Royal et un gage de succès de cette rencontre.

Je salue notre partenaire principal dans l'organisation de cet événement, la Ville de Montréal, représentée, entre autres par Mme Duplessis, responsable du dossier de la montagne au comité exécutif, ainsi que les membres du BMR, sous l'habile direction de M. Mario Cicioli, et tous les employés des différents services municipaux qui ont collaboré à la tenue de ce Sommet.

Le premier Sommet du Mont-Royal, en 2002, a été un moment charnière dans l'histoire de la montagne. Nos échanges et nos réflexions ont été essentiels pour faire en sorte que la protection et la mise en valeur du mont Royal soient ramenées au cœur des priorités de notre société. Plus de 10 années se sont écoulées depuis, et il est important de faire le point pour regarder le chemin accompli et déterminer clairement et collectivement les priorités, car nous voulons que ce Sommet entraîne des actions!

Quatre enjeux prioritaires ont été déterminés et seront discutés aujourd'hui. Ensemble, nous avons le défi de définir les orientations et les actions prioritaires à entreprendre pour s'assurer que nos gestes s'inscrivent dans l'intérêt de la collectivité et que Montréal et son mont Royal soient une source de fierté et un legs aux générations futures.

Encore une fois, merci de votre présence et bon Sommet!



1. Enjeu 1 : Vues, paysages et présence emblématique

■ 1.1 Présentation

Le mont Royal revêt une forte importance symbolique et identitaire pour les Montréalais, en plus d'être un point de repère incontournable dans le paysage de la métropole et au-delà. La montagne a marqué la silhouette du paysage urbain au fil du développement de la ville depuis sa fondation et a subi plusieurs métamorphoses au gré de ses vocations. Aujourd'hui, les attributs paysagers qui en résultent sont nombreux : vues imprenables depuis et vers la montagne, relation unique avec le Saint-Laurent et les collines montérégiennes, composantes naturelles et architecturales. Les éléments paysagers du mont Royal ont de plus une valeur économique rattachée au tourisme, à l'immobilier et à l'image de marque de Montréal. Cependant, au fil des années, les impératifs du développement ont également menacé la prédominance de la montagne dans le panorama montréalais. Aujourd'hui, la protection et la mise en valeur des vues et paysages du mont Royal relèvent d'un équilibre délicat entre les besoins d'un grand centre urbain et la nécessité d'en protéger l'emblème. Ce constat a été reconnu dans plusieurs documents et a requis la mise en œuvre de maintes actions jusqu'à présent.

- L'importance de la montagne comme symbole identitaire et la nécessité d'en protéger la visibilité ont été soulignées, dès 1992, dans le *Plan d'urbanisme* de l'ancienne Ville de Montréal, ainsi que dans le *Plan de mise en valeur du Mont-Royal.* Le *Plan d'urbanisme* subséquent, en 2004, a poursuivi dans cette direction, de même que le décret promulguant le statut d'AHNMR, en 2005, celui-ci renforçant le double objectif de protection du patrimoine historique et naturel. Néanmoins, le *PPMVMR* de 2009 reconnaît que cet objectif demeure menacé par la densification urbaine.
- Un inventaire des vues d'intérêt, depuis et vers la montagne, a été dressé et mis à jour. Un exercice subséquent a permis de déceler, parmi ces vues, celles qui présentaient un risque d'altération advenant la construction des terrains sis sur leur parcours. Sur cette base, le *PPMVMR* a mis de l'avant une approche préconisant l'amélioration de la performance des outils de protection existants et l'élaboration de modalités touchant la mise en valeur de ces vues significatives pour l'identité de Montréal.
- Les critères du *Document complémentaire au Plan d'urbanisme de Montréal* de 2009 ont été complétés par une information permettant de préciser l'emplacement exact des points de vue et de déterminer, à l'intérieur des territoires situés sur les parcours de ces vues, les élévations à partir desquelles les critères d'évaluation de l'impact d'un projet sur les vues s'appliquent. Des normes et des critères ont aussi été ajoutés relativement au traitement soigné des toits et des couronnements de bâtiments.

- En conformité avec les mesures du *PPMVMR*, l'*Atlas du paysage du mont Royal* (2012) a été réalisé en vue de caractériser et de mettre en relation les différentes composantes paysagères de la montagne. Il constitue un outil attrayant et convivial pour comprendre la genèse des paysages et il dresse des pistes pour mieux orienter les actions relatives au paysage du mont Royal.
- Le récent Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville (2012) abaisse les hauteurs maximales autorisées dans des secteurs clés. Il désigne une nouvelle vue d'intérêt, la vue depuis l'esplanade de la Place des Arts, et lui accorde une valeur symbolique particulière, au même titre qu'aux vues offertes depuis la terrasse de l'hôtel de ville et de la place Vauquelin, et depuis l'avenue McGill College.
- L'énoncé de l'intérêt patrimonial de certains secteurs du parc du Mont-Royal, comme celui de la clairière, a permis de révéler l'importance de préserver les aires ouvertes, caractéristiques essentielles à la mise en scène des paysages et à la préservation d'une mosaïque de paysages.
- La mise en valeur des vues à partir du parc du Troisième sommet a permis de diversifier les vues de la montagne et d'offrir une nouvelle mise en scène orientée vers le nord de la ville, panorama qui suscite un lien visuel vers le lac des Deux Montagnes et dévoile le caractère insulaire de Montréal.

Dans ce bilan positif, l'enjeu des paysages, des vues et de la présence emblématique du mont Royal demeure toutefois d'actualité. La tenue d'un nouveau Sommet fournit l'occasion d'évaluer la performance des outils mis en place au cours de la dernière décennie, notamment dans la perspective où le *Plan d'urbanisme de Montréal* est appelé à être révisé dans les prochaines années, et de poursuivre la réflexion sur la protection et la mise en valeur des parties de la montagne débordant du périmètre du site patrimonial du Mont-Royal qui ne bénéficient pas de ce statut de protection. Enfin, un dialogue doit aussi être entamé sur la présence emblématique du mont Royal dans la silhouette urbaine à partir de la couronne suburbaine de Montréal, notamment en ce qui a trait au développement immobilier en hauteur sur l'île et à sa périphérie.



■ 1.2 Compte rendu du panel

Le mont Royal fait partie intégrante de la signature visuelle de Montréal et de la région métropolitaine. Pour protéger et mettre en valeur les vues d'intérêt décelées depuis et vers le mont Royal, quelle est l'efficacité des outils, des mesures et des critères mis en place dans le *PPMVMR*? Comment s'assurer d'une meilleure complémentarité avec le développement du centre-ville et des entrées sur l'île? La protection et la mise en valeur des vues d'intérêt vers le mont Royal, à partir des municipalités de la couronne suburbaine, ainsi que des liens visuels entre les différentes Montérégiennes, sont-elles suffisamment abordées?

1.2.1 Présentation de la modératrice – Marie-Claude Robert, directrice générale de l'Association des architectes paysagistes du Ouébec

En guise d'introduction au panel, Mme Marie-Claude Robert a rappelé la taille modeste du mont Royal et l'attachement inversement immense des Montréalais à leur montagne, deux éléments appelant à la protection de cette composante unique et fragile de la plaine montérégienne. Malgré des avancées, les tensions entre développement urbain et protection des vues et paysages depuis et vers la montagne demeurent bien présentes. Par exemple, la dimension « régionale » de la problématique, soit la protection du mont Royal comme élément paysager de la couronne suburbaine de Montréal ainsi que sa relation avec le fleuve et les Montérégiennes, mériterait d'être abordée plus en détail dans les prochaines années.

Dix années après le premier Sommet du Mont-Royal de 2002, un bilan des outils de protection des vues et paysages de la montagne s'impose. Par ailleurs, la dernière

décennie a vu naître des projets qui, malgré leur densité, ont prouvé qu'il était possible de satisfaire aux objectifs de développement et à ceux de protection du mont Royal.

1.2.2 Les outils de protection et de mise en valeur des vues du mont Royal – Ronald Delcourt, conseiller en aménagement, arrondissement de Ville-Marie, et Françoise Caron, conseillère en aménagement, Direction de la culture et du patrimoine, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal

Mme Françoise Caron et M. Ronald Delcourt ont partagé leur expertise quant aux outils mis au point depuis une vingtaine d'années afin de protéger les vues et de mettre en valeur le mont Royal et sa présence emblématique. Dès 1992, le *Plan d'urbanisme* de l'ancienne Ville de Montréal soulignait l'importance de la montagne comme symbole identitaire et la nécessité d'en protéger la visibilité. À cette fin, on avait déterminé 15 vues significatives et mis en place des mesures afin que les gratte-ciel concentrés au centre des affaires aient une hauteur n'excédant pas celle du mont Royal. Le Plan d'urbanisme subséguent de 2004 a réitéré l'importance de préserver le caractère de la montagne et sa prédominance dans le paysage et a porté à 49 le nombre de vues d'intérêt désignées, en plus de prévoir l'inclusion à la réglementation d'arrondissement de normes et de critères en vue de maintenir celles-ci (Document complémentaire au Plan d'urbanisme de Montréal).

Malgré ces efforts, le constat d'un rétrécissement des vues depuis et vers le mont Royal a été établi. Particulièrement celles vers le fleuve, à travers le centre-ville, où l'on a pu détecter certaines lacunes dans les outils et les méthodes d'évaluation.

En 2009, le *PPMVMR* a remis en perspective l'importance de la protection des vues d'intérêt, élargissant l'inventaire de celles-ci à 104 et mettant sur pied un régime de protection distinct qui fut intégré au *Plan d'urbanisme de Montréal* et au *Document complémentaire*. En outre, pour les 18 vues qui traversent le centre des affaires et dont la pérennité pourrait être menacée, les outils de protection ont été davantage développés et des mesures précises ont été inscrites au *Plan d'urbanisme de Montréal* et au *Document complémentaire*. Tout changement au régime de protection doit faire l'objet d'une approbation du conseil municipal, à la suite de consultations par l'OCPM.

L'adoption, en 2012, du *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville* par l'arrondissement de Ville-Marie a permis d'accorder une attention particulière à la protection de deux vues : celle offerte depuis l'hôtel de ville et celle depuis l'esplanade de la Place des Arts, pour lesquelles certaines des hauteurs permises sur leurs parcours ont été abaissées.

La même année paraissait l'*Atlas du paysage du mont Royal*, diffusé sur le site Internet officiel du Mont-Royal, marquant une étape importante dans la caractérisation des différents paysages et la diffusion des vues inventoriées.

Dans l'arrondissement de Ville-Marie, les dispositions du *Document complémentaire* sont appliquées depuis 2008, en vertu d'un règlement de contrôle intérimaire qui a précédé l'adoption du *PPMVMR*. En septembre 2012, les règles de zonage de l'arrondissement ont été modifiées, et les nouvelles mesures de protection des vues sont maintenant assorties de critères d'évaluation afin notamment de préserver l'intégrité des éléments significatifs du paysage et de faire en sorte que les bâtiments s'y inscrivent par la légèreté et l'originalité de leur expression volumétrique. Enfin, une maquette numérique de l'arrondissement a été mise au point et permet une évaluation plus précise de l'impact des projets sur le paysage.

Les outils mis en place afin de préserver et de mettre en valeur les vues du mont Royal ont clairement été améliorés, et ce raffinement pourrait évoluer à l'avenir vers la désignation et la protection de vues emblématiques depuis les couronnes suburbaines de la ville.

1.2.3 La protection de l'intégrité visuelle d'éléments patrimoniaux, des exemples de cas à l'international – Julian Smith, architecte, urbaniste et professeur, Julian Smith & Associates. Architects

La présentation de M. Julian Smith portait sur la différenciation de « paysage historique » et de « paysage culturel », à l'aide de quelques exemples à l'international. Bien que ces deux notions ne soient pas antinomiques, la caractérisation d'un site découlant de l'une ou l'autre des conceptions aurait des conséquences sur la gestion de celui-ci et, dans le présent cas, sur la gestion du mont Royal.

Contrairement au paysage historique qui peut être clairement délimité et, le cas échéant, préservé, le paysage culturel ne ferait pas appel à une réalité physique concrète. Cette notion référerait plutôt à l'imaginaire construit autour de l'expérience collective d'un site. Conséquemment, le paysage culturel ne pourrait être isolé, mais s'intégrerait plutôt au quotidien des citoyens pour qui il a un caractère emblématique.

Le mont Fuji au Japon, les collines de San Francisco ainsi que Central Park à New York seraient des exemples hétéroclites de paysages qui ne sont pas restés statiques, mais qui ont été intégrés à leur environnement changeant, de manière à constituer une expérience unique pour les personnes qui les côtoient. *A contrario*, la colline de la Citadelle-d'Halifax aurait été l'objet d'une démarche en vue de l'isoler afin de préserver son caractère de lieu historique du Canada. Ce faisant, les composantes de ce paysage seraient davantage figées, ce qui aurait également pour effet de maintenir un fossé entre les citoyens d'Halifax et le site.

Le mont Royal, par sa situation particulière au cœur de la métropole, serait à la croisée du paysage historique et du paysage culturel, partageant plusieurs caractéristiques avec les exemples donnés ci-dessus. Cependant, la protection future de la montagne en sa qualité de paysage passerait impérativement par son intégration à la vie quotidienne des Montréalais et non par une tendance à l'isolation. En ce sens, les projets relatifs au mont Royal dans l'avenir devraient être considérés en fonction des qualités de paysage culturel du site.

1.2.4 Présentation de projets de développement qui respectent les critères de qualité et d'intégration du mont Royal – Aurèle Cardinal, associé directeur, Groupe IBI-CHBA inc.

L'allocution de M. Aurèle Cardinal s'est inscrite dans une volonté de réconcilier le développement de la métropole avec la protection du caractère emblématique de sa montagne et, qui plus est, des vues remarquables qu'elle offre. En ce sens, l'intervenant a pris de front l'un des principaux enjeux transversaux du Sommet.

Ainsi, au-delà de l'incidence des projets en hauteur sur la préservation des vues du mont Royal, il importerait égale-

ment de porter un jugement qualitatif sur ceux-ci dans leur évaluation. En effet, même lorsqu'un bâtiment respecte les cotes altimétriques dans un secteur donné, des facteurs comme la densité, le design architectural et les matériaux de construction pourraient avoir au final un impact plus important sur les vues que son altitude.

A cet égard, la tour IBM-Marathon, le projet Seville ainsi que la tour des Canadiens seraient des constructions en hauteur, mais étroites, dont l'architecture minimiserait l'impact sur les vues du mont Royal, en plus de contribuer au paysage urbain dans son ensemble.

Aussi, une stricte évaluation fondée sur la hauteur ne saurait être suffisante pour décider de la valeur d'un projet, tant sur le plan de la sauvegarde du patrimoine paysager du mont Royal que celui du développement de la métropole. En résumé, l'aspect qualitatif devrait être plus présent dans le processus d'évaluation.

1.2.5 Période de questions

Question (Marie-Claude Robert): Est-ce que la notion de paysage emblématique du mont Royal est intégrée par les acteurs de l'aménagement comme valeur ajoutée à la signature métropolitaine ou est-ce encore limité au centre-ville? On a également l'impression que la montagne est considérée comme un empêcheur de tourner en rond, plutôt que comme un élément de marque de Montréal.

Réponse (Aurèle Cardinal) : Quand les règles du jeu sont claires, réalistes et équitables, on réussit habituellement à aligner les acteurs concernés, notamment les promoteurs, derrière celles-ci. L'idée est de bien faire les choses, de rationaliser le travail derrière des critères qui donnent une certaine qualité aux projets et d'avoir un équilibre entre les intérêts des parties concernées.

Question (Marie-Claude Robert) : Y a-t-il un consensus sur la valeur ajoutée des lieux et paysages emblématiques ailleurs dans le monde ? Ce consensus est-il parfois contesté ?

Réponse (Julian Smith) : L'exemple de Vancouver, où les vues sur les montagnes étaient autrefois un critère très important est intéressant. Il semble qu'il y ait aujourd'hui des problèmes avec cette approche, les promoteurs faisant pression sur la réglementation protégeant ce

critère. Cela dit, il ne faut pas limiter le débat de la visibilité à des notions quantitatives comme la hauteur des bâtiments. Le critère de qualité est essentiel dans les discussions, puisqu'il va au-delà des règles quantitatives.

Question (Marie-Claude Robert) : Existe-t-il actuellement une volonté de préserver les vues et la présence emblématique du mont Royal depuis les couronnes suburbaines de Montréal et, si oui, un dialogue intermunicipal a-t-il été entamé à cet effet ?

Réponse (Ronald Delcourt) : Les enjeux relatifs à la présence emblématique du mont Royal à partir des couronnes de Montréal ne sont pas du même ordre que ceux concernant cette présence au centre-ville. À partir des couronnes, le mont Royal a un caractère plus diffus, et la montagne forme, avec le centre-ville, le paysage emblématique de Montréal.

Commentaire (Marie-Claude Robert) : Le centre-ville n'est qu'une infime partie des vues sur le mont Royal. L'ouest, le nord et l'est présentent d'autres perspectives importantes. C'est un élément qui devra devenir l'une des priorités des villes autour de Montréal.

Question (Jean-Claude Marsan, architecte, urbaniste et professeur émérite de l'Université de Montréal) : Central Park est un paysage culturel, tout comme le mont Royal. Comment est-il géré ? Par une table de concertation ou par une autorité ?

Réponse (Julian Smith) : Si nous prenons plutôt l'exemple de Toronto, il existe des paysages culturels qui sont désormais gérés par un conseil de gouvernance des citoyens. L'implication citoyenne est essentielle dans la protection des paysages culturels, puisque le caractère culturel d'un lieu existe d'abord dans l'imaginaire des gens qui le côtoient.

Question (Marcel Côté): La réglementation touchant la protection des vues sur la montagne est-elle réellement efficace dans la mesure où plusieurs projets en hauteur voient présentement le jour, notamment rue Sherbrooke?

Réponse (Ronald Delcourt) : Le règlement prévoit l'évaluation selon des critères précis de tout projet dépassant les hauteurs permises. Une part d'arbitrage subsiste toutefois dans l'évaluation des projets. Le règlement prévoit l'évaluation selon des critères précis des projets sus-

ceptibles d'obstruer les vues sur la montagne. Les projets sont ainsi présentés à un comité consultatif d'urbanisme qui donne son avis sur ceux-ci. En définitive, ce sont les élus qui décident si les critères sont respectés. Il est à noter que les projets tendent également à évoluer en cours d'analyse. Par ailleurs, malgré les modifications apportées par le *Cadre sur la révision des hauteurs et des densités du centre-ville*, la possibilité de projets d'une hauteur importante subsiste en effet rue Sherbrooke.

Commentaire (Ariane Émond): M. Cardinal pourrait apporter son point de vue sur la préservation de la montagne et l'importance de faire des gestes architecturaux de qualité. Des projets comportant une architecture raffinée s'avèrent parfois aussi importants que la sauvegarde d'une vue sur le mont Royal pour le paysage de la métropole.

Réponse (Aurèle Cardinal) : C'est souvent l'accumulation de plusieurs bâtiments les uns à côté des autres, sans structure, qui pose problème. Ceux-ci deviennent un mûr obstruant. Une des questions que l'on doit se poser est de savoir ce qui frappe le plus lorsqu'on admire la vue sur le belvédère du mont Royal le soir. Quel élément paysager risque le plus d'attirer le regard des étrangers qui découvrent la ville ?

Commentaire (Jean Décarie, aménagiste du territoire et géographe) : Les vues sur la montagne à partir des rues perpendiculaires semblent en bonne partie préservées. Toutefois, après une étude de reconnaissance, en 2012, il semble que seules six vues sur le mont Royal depuis une trentaine de lieux et parcs publics de Montréal soient encore viables, dont deux ont été retenues par la Ville de Montréal : celle de l'hôtel de ville et celle de la Place des Arts. Il paraît difficile de protéger ces vues en diagonale par rapport à la trame octogonale. Il y a également les vues du fleuve depuis la montagne qui sont mises à mal. Par exemple, il ne reste que six vues du fleuve à partir du massif central. Pourtant, la relation entre fleuve et montagne est fondamentale. Il faudrait absolument protéger cette demi-douzaine de percées qui permettent de reconstituer mentalement le cours du fleuve; dans le cas contraire, cette relation sera inexistante.

Réponse (Ronald Delcourt) : Les outils présentés aujourd'hui sont ceux que l'on utilise pour protéger ces vues. Au regard des interventions dans le présent panel, il peut y avoir un débat sur leur efficacité.

Réponse (Françoise Caron) : Les derniers outils à ce jour prennent en compte tous les cônes visuels présents depuis le belvédère Kondiaronk. Il s'agit d'une avancée importante par rapport à ceux de 1992, alors qu'on se concentrait sur les secteurs à l'ouest de la rue Drummond. Les outils électroniques permettent aussi désormais une précision supérieure.

Question (Pierre Valiquette, Les amis de la mon-

tagne): Les nouveaux lotissements en périphérie du centre-ville, notamment sur la pointe nord de l'île des Sœurs, modifient plusieurs des vues sur le mont Royal depuis le sud-ouest. Depuis les fusions municipales, le processus d'évaluation des vues a-t-il été analysé ou révisé ? Est-ce que les promoteurs de ces nouveaux projets immobiliers ont pris les vues sur la montagne en considération ?

Réponse (Aurèle Cardinal, Françoise Caron et Ronald Delcourt) : Ces projets modifient en effet sérieusement les vues sur la montagne, mais il ne semble pas y avoir eu de discussions officielles à cet effet.

Commentaire (Rita Rachele Dandavino, Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal): La notion de paysage culturel amenée par M. Smith est intéressante. Pour le mont Royal, il semble que trois éléments particuliers en fassent partie : la croix, l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la tour de l'Université de Montréal. Ceux-ci sont-ils l'objet de considérations particulières dans les études de projets ?

Réponse (Françoise Caron) : L'importance de ces trois éléments a été soulignée dans l'*Atlas du paysage du mont Royal*, et les gens qui interviennent sur la montagne doivent les prendre en considération.

Réponse (Marie-Claude Robert) : L'Atlas du paysage du mont Royal est le point de départ d'une meilleure connaissance des paysages du mont Royal. La dimension culturelle de ces paysages risque fort d'occuper une place de choix dans les discussions du public dans les 20 prochaines années. Cette dimension sera sans doute mieux intégrée dans les outils de protection à l'avenir, même si elle est plus délicate à cerner.

Commentaire (Dinu Bumbaru, Héritage Montréal) :

Au-delà des vues, l'élément nouveau de la discussion est celui de la « présence » du mont Royal qui fait appel à des notions plus culturelles et à une forme d'appropria-

tion. Cette idée de « présence emblématique » devrait être enchâssée comme mission de toute l'action autour de la montagne pour l'ensemble du territoire.

Réponse (Aurèle Cardinal) : Il est malheureux qu'il y ait une faible perméabilité des discussions des élus aux questions touchant les vues, le paysage culturel et la présence emblématique. De manière générale, la qualité des projets de développement est menacée par la politique du plus bas soumissionnaire qui prime encore les critères qui permettent une image de marque de Montréal et de sa montagne.

Commentaire (Père Claude Grou, c.s.c.-Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal): Le sommet du dôme de l'Oratoire est le seul point qui permet une vue à 360 degrés de toute la ville. L'ouverture de ce dôme pourrait devenir un des legs du 375° anniversaire de Montréal.

Commentaire (Louise O'Sullivan, citoyenne) : Il est intéressant de noter que la rue Peel est celle qui joint le bleu et le vert à Montréal, et qui fait le lien fleuvemontagne.

Commentaire (Julian Smith) : La volonté d'une primauté de la qualité sur le quantitatif dans le présent débat est intéressante. Les citoyens sont généralement capables de faire la différence entre les deux. Le problème reste les systèmes en place qui font difficilement des nuances.

Commentaire (Ronald Delcourt) : La recherche de la qualité est l'objectif des urbanistes à la Ville de Montréal. Cela dit, il y a un nombre important de terrains à développer sur l'île de Montréal et au-delà. Il est difficile de s'assurer de la qualité de tous les projets. Les impératifs du développement constituent de fait encore et toujours une réalité avec laquelle nous devrons composer.

Commentaire (Françoise Caron) : Les outils de protection demeurent perfectibles, tout comme les projets euxmêmes.

Commentaire (Marie-Claude Robert): La discussion de ce panel est extrêmement fertile et peut influencer nos exigences, nous rendre plus précis, plus nuancés et plus déterminés. L'ensemble du dossier des vues et de la qualité des paysages culturels est au final une question de détermination sociale.

2. Enjeu 2 : Les milieux naturels

■ 2.1 Présentation

Le mont Royal et sa couronne verte abritent un grand nombre d'espèces végétales et animales qui constituent des éléments paysagers et de bien-être uniques sur l'île de Montréal. Sa richesse écologique et paysagère vient de la présence d'une mosaïque de milieux naturels comprenant des forêts, des friches, des prairies, des milieux humides, des ruisseaux et des parois rocheuses. La montagne est également l'habitat d'arbres remarquables (érable à sucre), de végétaux (podophylle pelté) et d'espèces fauniques (couleuvre à collier) à statut précaire.

De fait, la montagne constitue une précieuse enclave de biodiversité au cœur d'un environnement fortement urbanisé. La biomasse particulière qui compose le mont Royal a également une incidence positive sur la santé publique (qualité de l'air, refuge contre les îlots de chaleur) et sur l'économie montréalaise (attrait touristique). Bien avant le statut particulier conféré par le décret créant l'AHNMR (2005), la protection des espaces verts du mont Royal a toujours constitué un défi de taille. Le développement urbain en périphérie ainsi que celui des activités récréatives et du réseau routier sur la montagne ont contribué à la réduction et au morcellement des milieux naturels au fils des années, les fragilisant d'autant.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs initiatives ont été mises en place afin d'améliorer la protection des milieux verts sur le mont Royal.

- Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (2004) a souligné l'importance de préserver et de mettre en valeur ces milieux « en favorisant leur intégration au développement urbain ».
- En 2004, les sommets et les flancs de la montagne ont été désignés écoterritoire dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Montréal.* La stratégie de réseau écologique préconisé par cette politique a pour but de favoriser la création de liens verts entre les trois sommets et les autres noyaux écologiques et d'optimiser les possibilités de contact avec la nature.
- Le *PPMVMR* (2009) propose un projet de conservation du patrimoine naturel de la montagne basé sur la biodiversité. Le projet de biodiversité a été élaboré dans une approche de mise en réseau écologique et a pour but de préserver les zones noyaux primaires, de bonifier les zones noyaux à consolider, d'entourer cet ensemble de zones tampons et, finalement, de créer des corridors écologiques entre les zones noyaux. À ces zones s'ajoutent les plaines horticoles d'intérêt écologique, qui représentent des habitats complémentaires aux zones noyaux. Les interventions réalisées jusqu'à maintenant et celles projetées ont pour but de consolider ces zones. Hors du territoire du réseau écologique, les milieux verts sont plutôt régis par une volonté de protection et de consolidation de la biomasse.

- Le Document complémentaire au Plan d'urbanisme de Montréal (2009) marque l'introduction de restrictions touchant la modification de la topographie, l'érection de nouvelles constructions ou l'élimination du couvert végétal, graduées en fonction de la valeur écologique des divers espaces verts du site patrimonial du Mont-Royal.
- Une approche volontariste a été établie avec les établissements institutionnels de la montagne afin de préserver les milieux naturels de leurs territoires. Dans le contexte du *Pacte patrimonial du Mont-Royal*, plusieurs d'entre eux ont pris des engagements en ce sens. Ils peuvent d'ailleurs profiter, à cet égard, du *Programme pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité sur les terrains institutionnels du mont Royal* instauré par la Ville de Montréal et le MCC.
- Un nouveau parc d'une superficie de 23 hectares a été créé sur le troisième sommet de la montagne, celui d'Outremont, par la mise en commun des terrains et des ressources du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, de l'Université de Montréal, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec.
- Depuis 2008, en vertu du *Projet de restauration et de valorisation de la biodiversité en milieu urbain*, mis sur pied par la Ville de Montréal, une campagne d'éradication du nerprun cathartique se déroule chaque année sur le territoire de la montagne.

LES ACTES DU SOMMET

- En vue d'augmenter la biodiversité des zones du réseau écologique dans le parc du Mont-Royal, d'autres actions d'éradication du nerprun et de l'érable de Norvège et de plantation de végétaux (arbres et arbustes) ont été menées, en collaboration avec Les amis de la montagne, dans le contexte de leur programme d'intendance, et à l'occasion de travaux d'aménagement effectués par la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie de la Ville de Montréal. L'eau est essentielle à la vie. Aussi, la gestion écologique et paysagère des eaux de surface est intégrée aux processus de planification et d'aménagement. En a résulté la création de milieux humides, de cours d'eau et de cascades, particulièrement dans le secteur de l'entrée Peel. D'autres aménagements destinés à favoriser la présence de la faune ont aussi été intégrés aux aménagements, arbres à faune, plantations d'arbustes à baies et passages fauniques.
- Des mesures se sont ajoutées, notamment la tenue de plusieurs études de caractérisation des milieux naturels et la création d'un outil d'estimation de la biomasse végétale.
- Le site Internet officiel du Mont-Royal a été mis en ligne et diffuse les connaissances sur le paysage et les patrimoines du mont Royal, en particulier le patrimoine naturel, aux spécialistes et au grand public.
- Un projet de « ceinture verte », à l'intérieur du *PMAD*, a été élaboré afin d'établir des liens fonctionnels entre les écosystèmes du territoire suivant la logique des réseaux écologiques.
- Le projet de chemin de ceinture et divers autres travaux d'aménagement permettent de favoriser l'accessibilité en mettant en scène la biodiversité.

Les actions menées depuis le premier Sommet du Mont-Royal ont manifestement permis de rehausser la vitalité des milieux naturels de la montagne. Par ailleurs, la conciliation des impératifs de protection et de mise en valeur de ces milieux, dont l'objectif parallèle est de rendre la montagne accessible et accueillante tout en s'assurant de respecter les éléments sensibles, a requis durant cette même période des efforts constants de sensibilisation du public et de nombreuses interventions sur le terrain. Grâce à une gestion intégrée, les promeneurs pourront profiter davantage de la richesse de la mosaïque des milieux naturels qui favorisent des paysages de grand intérêt. Le Sommet du Mont-Royal 2013 offre l'occasion de réfléchir à nouveau aux moyens d'aller plus loin en cette matière.









■ 2.2 Compte rendu du panel

Pour ce vaste territoire situé en milieu urbain, la protection et la consolidation des milieux naturels du mont Royal demeurent un défi de taille. Comment poursuivre plus efficacement la conciliation des impératifs de protection avec l'accessibilité du mont Royal ? Comment rétablir et préserver la biodiversité du mont Royal et rehausser la connectivité entre les milieux naturels de la région de Montréal ? Quelle stratégie de mise en œuvre des orientations du *PMAD* pourrait accélérer cette connectivité ?

2.2.1 Présentation du modérateur - Karel Mayrand, directeur général pour le Québec de la Fondation David Suzuki

M. Karel Mayrand a soulevé l'enjeu des milieux naturels en rappelant au panel le projet « Une ceinture verte grandeur nature », proposé par la Fondation David Suzuki et *Nature-Action Québec*, dont le mont Royal doit constituer le cœur et le point de départ. La montagne serait par ailleurs l'un des premiers exemples de lieu où l'on a fait le choix de limiter le développement urbain au profit d'une cohabitation ville-nature et d'un accès de proximité des citoyens aux espaces verts. Cet héritage doit aujourd'hui inspirer une vision d'intégration des milieux naturels à la vie des populations urbaines, notamment afin de récréer le contact entre celles-ci et l'environnement. Cette vision implique la reconnaissance de la valeur économique des services que procurent l'aménagement et la préservation

des milieux naturels et des écosystèmes dans les villes (purification de l'eau, captage du carbone, utilité récréotouristique). Selon une étude publiée, en février 2013, par la Fondation David Suzuki, ceux-ci totaliseraient quelque 4,3 milliards de dollars par année pour le Grand Montréal. Dès lors, un espace comme le mont Royal acquiert une valeur inestimable, et les terrains affranchis de mobilier urbain et de construction cessent d'être vus comme un revenu perdu.

La défense des milieux naturels du mont Royal, leur inclusion à la vie citoyenne et leur intégration plus large à une trame verte pour la région de Montréal posent aujourd'hui trois principaux défis : préserver l'intégrité des écosystèmes de la montagne, assurer l'interconnectivité de ceux-ci et concilier leur protection et leur accessibilité par le public.

2.2.2 Présentation des approches et des interventions pour conjuguer accessibilité et milieux naturels – Daniel Hodder, chef de la Division des stratégies, des programmes et des politiques, Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal

Dans sa présentation, M. Daniel Hodder s'est penché sur la situation du mont Royal comme poche de biodiversité dans un milieu fortement urbanisé et sur les défis que cette situation représente pour la protection des milieux naturels. Il y a de fait un débat qui oppose la conservation de tels milieux et leur accessibilité. L'approche développée pour le mont Royal tendrait au consensus entre « mosaïque écologique » et « mosaïque paysagère ».

Depuis quelques années, un cadre structure la conservation des écosystèmes dans la région de Montréal. En 2004, la Ville de Montréal a adopté une politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels qui délimitait 10 écoterritoires, parmi lesquels le mont Royal. Celle-ci se fonde sur le modèle du réseau écologique qui prévoit la désignation, pour chaque milieu à protéger, d'une zone noyau primaire (foyer de biodiversité à protéger), d'une zone noyau à consolider, d'une zone tampon (zone de protection de la zone noyau) et d'un couloir (corridor reliant les zones noyaux entre elles). Cependant, la situation isolée du mont Royal dans un milieu fortement urbanisé a mené à des particularités et à des modifications dans l'application de ce modèle, notamment l'agrandissement de la zone noyau initiale et la végétalisation de certains espaces. Cette réalité témoigne du choix d'un paradigme différent de celui du projet de conservation du PPMVMR.

Jusqu'à présent, un consensus quant à la singularité de la montagne, tant pour sa dynamique paysagère et culturelle que ses aspects écologiques, aurait guidé l'application du *PPMVMR*. De fait, le paradigme adopté n'en serait pas tant un de conservation qu'un se rapprochant de l'héritage de Frederick Law Olmsted, soit l'intégration de la mosaïque des milieux naturels à celle des paysages, le but étant de permettre aux citoyens de se ressourcer au contact d'une œuvre d'art naturelle mettant en valeur les paysages de la montagne.

Cette cohabitation entre écologie et paysages, unique au mont Royal, poserait cependant six principaux défis pour l'avenir :

- 1. Favoriser les connexions entre les foyers de biodiversité (plusieurs projets d'aménagement);
- Éradiquer les plantes envahissantes et renforcer les communautés végétales représentatives des Montérégiennes (éradiquer le nerprun et planter des arbres et arbustes);
- 3. Réintégrer l'eau de surface dans les aménagements (préserver et créer des milieux humides, récupérer les eaux de ruissellement);
- Lutter contre le morcellement et la dégradation des milieux naturels (aménager des sentiers pour canaliser les visiteurs, s'attaquer au problème des chiens);
- 5. Créer des aménagements fauniques qui favorisent la biodiversité (planter des arbres à faune et des arbustes à baies, créer des passages fauniques);
- 6. Favoriser l'accessibilité en mettant en scène la biodiversité pour les visiteurs (restaurer le milieu, créer un réseau de sentiers structurés et accueillants).

2.2.3 Protection et mise en valeur du bois Summit – Peter Trent, maire de Westmount

L'allocution de M. Peter Trent avait pour but de présenter sommairement les projets d'agrandissement, de consolidation, de protection et de mise en valeur du bois Summit situé sur le territoire de la Ville de Westmount. Réalisés sur plusieurs années, ces projets présentent plusieurs avenues possibles pour la connexion des différents milieux naturels sur le mont Royal.

La Ville de Westmount a pris procession des 15 hectares du parc Summit, autrefois propriété de l'Université McGill et devenu bois Summit, en 1940, sous condition que le lieu serve de sanctuaire pour les oiseaux. Plusieurs actions ont été menées dans les dernières années afin de bonifier et de consolider les milieux naturels sur ce sommet moins connu des Montréalais, notamment grâce à un processus de désenclavement de son territoire. Aussi, le bois Summit couvre aujourd'hui pas moins de 23 hectares.

Néanmoins, de nombreux desseins concernent toujours cette portion du mont Royal. Par exemple, il y aurait une

volonté de la part de la Ville de Westmount de reconvertir une partie de Summit Circle (½ hectare) en espace vert et de l'annexer au bois Summit. Cela permettrait notamment d'établir une connexion avec les milieux naturels sous juridiction de la Ville de Montréal. Toutefois, il semblerait que le financement nécessaire à cette initiative constitue présentement un obstacle. Par ailleurs, il y aurait également une volonté de s'attaquer au problème des sentiers informels et du surachalandage — particulièrement en ce qui a trait aux animaux de compagnie — sur le territoire du bois.

De manière générale, le travail de la Ville de Westmount autour du bois Summit traduirait une volonté de conciliation entre la conservation d'un milieu naturel et sa fréquentation par les citoyens.

2.2.4 Le mont Royal, élément central des corridors verts de l'île de Montréal – Pierre Bélec, directeur général de la Société de verdissement de Montréal (SOVERDI)

M. Pierre Bélec a présenté le projet de « Trame verte » pour le Grand Montréal et la façon dont les milieux naturels du mont Royal devaient s'y inscrire. Au cœur de cette idée, il y a l'image de la montagne au centre d'un réseau ramifié de corridors verts et de promenades urbaines. C'est donc non seulement la préservation des milieux naturels du mont Royal, mais leur prolongement et leur intégration à l'environnement urbain dont il est question ici.

Le projet de « Trame verte » s'inscrit dans le plan d'action *Canopée*, piloté par la Ville de Montréal et SOVERDI, en partenariat avec des organismes privés. Celui-ci a pour objectif d'implanter une dizaine de corridors verts reliant les divers milieux naturels de la métropole en créant des bandes de végétation densifiée sur différents terrains (publics, privés, institutionnels), notamment en bordure de l'Autoroute 25. Afin de réaliser un tel projet, plus de 300 000 arbres seront plantés d'ici 2022 et un financement multipartite sera disponible. Bien qu'ambitieuse, l'initiative aurait déjà été mise en place dans de grandes villes comme Oslo et Paris. À Montréal, le projet concernant l'Autoroute 25 a été présenté à la CMM, et le plan d'action *Canopée* est déjà amorcé.

Plusieurs raisons motivent la création des corridors verts prévus par le projet de « Trame verte ». Parmi celles-ci,

on trouve l'amélioration du milieu de vie, la réduction de la pollution et de ses effets négatifs sur la santé, ainsi que la démocratisation du vert et la reprise de contact des citoyens avec l'environnement.

La relation entre la trame verte et le mont Royal serait en outre fondamentale. En tant qu'importante poche de biodiversité et élément paysager hautement symbolique pour Montréal, la montagne devrait être reliée aux différents corridors verts, pour une raison intuitive autant que rationnelle. Déjà ce type de connexion existerait, notamment par le corridor Rachel. Cela dit, devant l'ampleur de la tâche, une impulsion supplémentaire serait nécessaire afin de passer de la parole aux actes.

2.2.5 Période de questions

Question (Karel Mayrand): Il ne faut pas que planter des arbres, mais également semer des idées. Montréal fêtera son 375^e anniversaire en 2017. Quel serait le cadeau idéal pour le mont Royal à la vue du présent enjeu ?

Réponse (Peter Trent) : Un projet mobilisateur, une volonté de mise en valeur des parcs situés sur le mont Royal de même qu'un mouvement de désenclavement du Saint-Laurent (améliorer les accès à la trame bleue) seraient des projets intéressants pour les générations futures.

Réponse (Daniel Hodder) : La Ville de Montréal a défini un certain nombre de projets pour cet anniversaire, dont deux pour le mont Royal : le projet « Promenades urbaines », un projet créant un lien fleuve-montagne, et le projet « Parcours découverte des patrimoines du Mont-Royal », un parcours multimédia proposé par la TCMR.

Réponse (Pierre Bélec) : Le mont Royal est le meilleur outil pédagogique pour faire comprendre aux Montréalais ce qu'est la biodiversité. La notion de corridor est également essentielle à sa préservation, bien qu'elle demeure floue dans la population. Il faut être capable d'en donner des exemples concrets. Le 375^e anniversaire pourrait être l'occasion de mettre en valeur la montagne comme emblème de biodiversité pour Montréal.

Question (Participant non identifié) : Comment mieux informer les Montréalais et les sensibiliser à la flore et à la faune qui les entourent en milieu urbain ?

Réponse (Pierre Bélec) : Il y a plusieurs projets déjà en place, notamment *Semences d'avenir*, une initiative en vue de sensibiliser les jeunes et de les informer sur le rôle et les étapes de la vie des végétaux, grâce à une activité de croissance de semences d'arbres. Ultimement, les semis d'arbres pourront être transférés vers une pouponnière qui sera située sur le nouveau campus. Il y a déjà 2 500 arbres qui doivent être plantés en arrière de la tour de l'Université. À terme, les jeunes pourront les suivre dans une autre migration vers un lieu définitif qui pourrait être la montagne. Il y a également une application appelée « Branché » qui permet de reconnaître les arbres sur la rue à partir de téléphones intelligents. Il y a 200 000 arbres en ville qui sont actuellement géoréférencés.

Question (Pierre Valiquette): Le défi de la biodiversité et de la connexion des différents milieux du mont Royal entre eux et avec les corridors verts semble entier. La montagne est souvent représentée comme un espace cloisonné et non comme une entité de biodiversité qui s'insère dans la ville. M. Bélec a parlé de corridors verts, mais comment les milieux naturels du mont Royal vont-ils concrètement s'intégrer à ceux-ci et au reste de l'environnement urbain? Comment le parc du Mont-Royal, par exemple, peut-il s'intégrer à des initiatives comme celles de SOVERDI? Il faudrait une vision plus intégrée.

Réponse (Pierre Bélec) : Cette connexion est, d'une part, symbolique, le mont Royal représentant lui-même une poche de biodiversité qui peut se répandre au cœur de la ville par des actions de type pédagogique. D'autre part, cette connexion est réelle. Elle existe déjà dans certaines portions de la ville et est mise en oeuvre ailleurs, notamment par des initiatives comme celles de SOVERDI. Les idées individuelles précèdent la vision d'ensemble dans le cas présent. La planification globale est plus ou moins réaliste.

Réponse (Daniel Hodder) : Il s'agit d'un débat intéressant. Il faut voir de plus en plus les milieux naturels et les parcs comme devant s'intégrer à la trame urbaine et non pas les isoler. Cependant, la collaboration entre le secteur privé et la Ville de Montréal est essentielle pour la réalisation de tels projets.

Question (Mathieu Hubert, Nature Québec): À la Ville de Montréal, on a une vision de mise en valeur et de reconstruction de la biodiversité, mais au-delà de cette vision, y a-t-il un plan budgétaire, un échéancier et des objectifs chiffrés?

Réponse (Daniel Hodder) : Plus que les budgets, le facteur limitatif demeure la capacité d'exécuter correctement et de façon durable les projets et de les intégrer harmonieusement au mont Royal.

Commentaire (Alain Tremblay, Écomusée de l'Au-Delà): L'accessibilité aux paysages du mont Royal, notamment au belvédère nord du bois Summit, semble mise à mal par les actions de verdissement et de conservation des milieux naturels. Les accès pour les piétons et les automobiles de cette partie du bois sont désormais quasi impossibles.

Réponse (Peter Trent) : D'une part, l'accès automobile au bois Summit n'est pas une priorité de la Ville de Westmount, nous priorisons l'accès piéton, cycliste ou par transports en commun. D'autre part, il faut choisir les vues qui valent réellement la peine d'être sauvegardées. Dans certains cas, le reboisement est préférable à la sauvegarde de vues et d'accès de moindre importance. Pour ce qui est du bois Summit, la bonification et la sauvegarde du milieu naturel ont primé la conservation du belvédère nord et de ses vues.

Question (Mme Campeau, citoyenne) : Quel est le rôle des établissements institutionnels, particulièrement des universités, dans le développement durable ? Doit-on revoir les plans d'aménagement, la densification et l'accès aux automobiles dans le développement des campus universitaires ? Que pensez-vous de la densification des campus et de leur éclatement sur le plan du développement durable ?

Réponse (Pierre Bélec) : Les établissements doivent s'investir dans le développement durable et sont sollicités afin de réaliser des projets concrets à cet effet (plantation, verdissement, retour à la biodiversité). Certaines le font, mais sur une base volontariste.

Réponse (Daniel Hodder) : Il y a un effort que la Ville de Montréal peut faire, mais sa capacité d'intervention diminue à mesure que l'on s'éloigne du parc. Les grands établissements doivent alors prendre le relais, bien que la biodiversité ne soit pas leur mission première. Ils sont toutefois des acteurs inévitables de la prise en charge de l'enjeu des milieux naturels, et il faut trouver des façons de les impliquer. Le défi demeure la création de ponts entre les logiques municipales, la société civile et les établissements.

Commentaire (Coralie Deny, Conseil régional de l'environnement de Montréal) : Il va falloir s'assurer que les

corridors verts et les parcs soient nombreux, accessibles et liés au mont Royal. Par exemple, le bois Summit demeure isolé du reste de la montagne et devrait y être mieux intégré. Par ailleurs, les citoyens sont encore peu conscientisés à l'existence et au respect des différents milieux naturels. Il y a aussi un manque de signalisation indiquant que l'on est sur la montagne. À l'avenir, il faudra plus d'ambition et un sens des priorités au-delà du 375e anniversaire de Montréal.

Réponse (Peter Trent) : Il y a des limites topographiques et géographiques à la connexion du bois Summit avec le reste des espaces verts et le parc du Mont-Royal. Notamment, il y a Côte-des-Neiges entre les deux. Par contre, la démolition d'une partie de Summit Circle et le réaménagement de cet espace sont un geste dans cette direction.

Réponse (Daniel Hodder) : Le réaménagement de l'échangeur Remembrance sera également une occasion de revisiter les liens entre les deux sommets. L'exercice est à faire.

Question (Marie-Claude Robert): Comment insuffler la biodiversité dans les territoires aménagés ou artificiels qui composent la majeure partie du territoire urbain et créer des liens avec les milieux naturels ? Il y a une tendance à l'isolation des milieux naturels par rapport aux milieux aménagés quant à l'accessibilité du public. Il faut sortir de ce paradigme de « l'écosystème parfait ». Quel est, dans les paramètres d'aménagement et les objectifs cibles, le travail qui a été accompli afin d'insuffler de la biodiversité en continuité avec celle du mont Royal ? Les grands établissements, ainsi que les chargés de projets comme SOVERDI, ont-ils des objectifs clairs à cet égard ?

Réponse (Daniel Hodder) : Plusieurs moyens et actions ont été imaginés afin de créer une plus grande continuité entre la trame urbaine, les parcs et les milieux naturels. Il y a, par exemple, un projet qui encourage l'augmentation de la biomasse sur l'ensemble de l'AHNMR dans le *PPMVMR*. C'est peut-être une des mesures de transition entre le paradigme de conservation et la trame urbaine. Il reste toutefois beaucoup à imaginer : trames, circuits, phytotechnologies, etc.

Réponse (Peter Trent) : Il faut, en effet, éviter l'approche bicéphale basée sur la dichotomie conservation et aménagement.

Réponse (Pierre Bélec) : Une « désacralisation du vert » est nécessaire. L'approche bicéphale vient de cette tendance à cloisonner les milieux naturels et aménagés. Il faut éviter l'isolation des milieux naturels afin de permettre aux gens d'établir une vraie relation avec ceux-ci.

Commentaire (Kim Marineau, biologiste): Depuis la réalisation de l'étude sur les 10 bois du mont Royal et la création de la carte des sentiers informels, on a reconnu certains problèmes, tels que les plantes et espèces envahissantes, et des efforts ont été faits afin que la nature indigène revienne. Cependant, il reste beaucoup à faire. Peu de sentiers informels ont été fermés, bien que ceux-ci soient très néfastes pour la biodiversité de la montagne. Il faudrait s'y attaquer de front grâce à une meilleure sensibilisation et une meilleure information du public. Le problème des animaux domestiques est également récurrent. Nombreux sont les chiens qui ne sont pas tenus en laisse, ce qui veut dire que les oiseaux ne peuvent pas nicher au sol. Finalement, en raison des changements climatiques, une connectivité massive entre la montagne et les divers quartiers montréalais par une trame verte est essentielle afin de pallier la perte de couvert forestier et de biodiversité à venir.

Question (Jean Décarie): Premièrement, pour ce qui est de l'accès au bois Summit, cette question a été examinée dans le contexte de la démolition de l'échangeur Remembrance. Une proposition voulant qu'on en conserve les buttons afin d'en faire une passerelle par-dessus le chemin de la Côte-des-Neiges pour rejoindre le chemin Circle a été émise. Qu'en est-il? Ensuite, en ce qui a trait aux corridors verts, un plan directeur du réseau vert a été adopté en 1992. Ce projet devait initialement joindre le mont Royal à la ceinture bleue par huit bretelles majeures traversant les quartiers et utilisant les friches institutionnelles et industrielles. Or, seulement trois kilomètres ont été réalisés le long du chemin de fer du Canadien Pacifique, dans Rosemont, et le projet a été mis de côté en 1994. Aujoud'hui, est-il possible de s'inspirer de ce plan directeur?

Réponse (Peter Trent) : Il me manque des détails sur ce projet de passerelle, mais il serait intéressant de l'étudier. Les élections municipales à venir seront l'occasion de questionner les candidats sur leurs ambitions quant aux parcs situés sur le mont Royal et à la biodiversité.

Réponse (Pierre Bélec) : Le plan directeur demeure intéressant et reste une source d'inspiration. Cela dit, il nécessite d'importantes négociations avec les entités publiques et

parapubliques pour la réalisation des corridors. Aujourd'hui, il y a également une nouvelle donne : les corridors pollués. L'urgence de la captation des poussières ne peut être ignorée. En résumé, les idées initiales de ce plan ont été confrontées aux réalités présentes et ont évolué.

Commentaire (Éric Rondeau, club Skimco) : Montréal est une ville nordique, il serait intéressant d'organiser la Coupe du monde de ski de fond sur le mont Royal pour le 375° anniversaire de Montréal. Dans cette logique, nous pourrions recommencer à permettre le ski de fond sur la montagne.

Questions (Francis Tétrault, Vélo Québec) : Il semble qu'il y ait un changement de rapport du citoyen avec la nature, dans la mesure où celui-ci intègre la nature de plus en plus dans son environnement et ses activités. Est-ce que la planification relative au mont Royal prend en compte cette réalité ?

Question (Anne Valiquette, citoyenne): Lorsqu'il ne fait pas partie d'un groupe, le citoyen ne semble pas avoir de voix. Par exemple, dans le cas du chemin de ceinture du mont Royal dans le boisé d'Outremont, il y a un manque d'information citoyenne sur le projet. Comment le simple citoyen intéressé au devenir de la montagne, mais pas engagé à temps plein à sa défense, peut-il prendre part aux débats, être informé et avoir une voix? Aussi, quelle est la logique derrière le chemin de ceinture dans le boisé d'Outremont? Agrandir un sentier et augmenter l'achalandage sur la montagne ne risque-t-il pas de nuire à la biodiversité?

Réponse (Ariane Émond) : Faire partie d'un groupe ou d'une association en lien avec la montagne est essentiel. Ces organismes sont justement en place afin de pallier le peu de pouvoir des individus dans la prise de décision.

Réponse (Daniel Hodder) : Le projet de chemin de ceinture a notamment pour but de limiter le problème des chemins informels sur la montagne en canalisant la circulation dans une zone qui a moins d'impact négatif sur les milieux naturels. Ce n'est pas pour ajouter des aménagements, mais au contraire, pour améliorer l'accessibilité, tout en préservant le mont Royal.

Commentaire (Mario Cicioli, Direction des grands parcs et du verdissement et du Bureau du Mont-Royal, Service de la qualité de vie, Ville de

Montréal): Des précisions peuvent sans doute éclairer quant aux actions récentes qui ont été menées à l'égard des milieux naturels de la montagne.

Premièrement, le projet « Parcours découverte des patrimoines du Mont-Royal » a pour but de relier les seuils d'entrée sur le mont Royal à un certain nombre de sites identitaires afin de faire découvrir l'ensemble des patrimoines de la montagne, qu'ils soient bâtis, historiques, archéologiques, immatériels ou funéraires. Ce projet est inscrit dans les legs du 375° anniversaire et implique plusieurs dizaines de millions de dollars.

Également, le projet « Promenades urbaines » a pour objectif de positionner Montréal en peloton de tête des villes piétonnes. Il consiste à aménager des tronçons qui lieront biodiversité et urbanité par la piétonnisation et le verdissement dans chacun des arrondissements. Éventuellement, le projet « Parcours découverte des patrimoines du Mont-Royal » sera lié au projet « Promenades urbaines », la première étape étant de relier le haut de la montagne (avenue des Pins et rue McTavish) à la trame bleue (fleuve).

Un troisième legs concerne le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). D'ici 2020, la Ville de Montréal aura investi quelque 250 millions de dollars dans le CESM et, d'ici 2017, l'accessibilité au parc sera améliorée.

Notons également, en matière de sensibilisation, qu'un colloque international sur la biodiversité urbaine, dont une bonne partie s'est tenue sur le mont Royal, a été récemment organisé.

En ce qui a trait à la protection et à la mise en valeur, les parcs-nature continuent de faire l'objet d'un redéploiement dans un réseau à la grandeur de l'île. Le plan d'action *Canopée*, en collaboration avec SOVERDI sur le domaine privé, s'inscrit également dans les activités de verdissement de la ville, alors que 300 000 arbres devraient être plantés d'ici 10 ans, représentant une somme de 70 millions de dollars et incluant le combat contre l'agrile du frêne.

Finalement, il y a eu, récemment, consensus à la TCMR pour la réduction de 30 % des espaces de stationnement sur le mont Royal, tout en maintenant l'accessibilité à la montagne par des moyens compensatoires.

3. Conférenciers-midi

■ 3.1 Claude Corbo, président de la Table de concertation du Mont-Royal

M. Claude Corbo s'est exprimé à titre de président de la TCMR afin de féliciter les différents acteurs concernés des immenses progrès accomplis depuis la tenue du premier Sommet du Mont-Royal en 2002.

Ces progrès se sont traduits, notamment, par la mise en place du *PPMVMR* en 2009. Grâce à celui-ci, une protection effective et plus efficace de la montagne a pu être maintenue, bien qu'il soit nécessaire aujourd'hui d'aller plus loin. Toutefois, la mise en place des outils de protection du site patrimonial du Mont-Royal est complexe et interpelle plusieurs acteurs. Il faut en outre composer avec les décisions prises par des générations antérieures qui avaient de bonnes intentions et qui agissaient en fonction de conceptions et de valeurs de leur temps, qui ont beaucoup changé depuis.

La mise en place de la TCMR, en mars 2005, doit également être considérée comme une réussite. Dès le départ, elle a rencontré des dossiers difficiles qu'elle a su surmonter et qui l'ont, depuis, solidifiée. Beaucoup de points de vue différents se rencontrent au cours des travaux de cette structure, où se retrouvent des représentants des établissements, des villes de Montréal et de Westmount, des quatre arrondissements et des groupes associatifs de la société civile. Aussi, la TCMR joue un rôle essentiel de

sensibilisation de tous les acteurs et parties concernés par les différents enjeux du site patrimonial du Mont-Royal et les préoccupations et priorités de chacun. Désormais, le développement de conceptions partagées du sens de la protection et de la mise en valeur se trouve facilité, et la recherche de consensus, si elle demeure une entreprise parfois difficile, est une démarche plus réussie qu'il y a 10 ans.

Cela dit, il reste plusieurs défis pour l'avenir du mont Royal. L'un de ceux-ci est certainement l'atteinte du meilleur compromis possible entre sa protection et son accessibilité par le public : on ne peut mettre la montagne sous une cloche de verre, mais il faut en user avec prudence et parcimonie.

M. Corbo a finalement exprimé un désir, en fait trois rêves, pour le mont Royal à l'occasion du 375° anniversaire de Montréal : d'abord agrandir un peu le périmètre du site patrimonial du Mont-Royal et le découper d'une façon moins capricieuse; ensuite, que nous parvenions ensemble à faire encore mieux connaître, comprendre et apprécier des Montréalaises et Montréalais la valeur du mont Royal, car leur attachement farouche à la montagne sera, à long terme, sa meilleure protection; enfin, que nous parvenions rapidement à recycler harmonieusement de grands ensembles institutionnels que nous savons appelés à changer très prochainement de vocation.



LES ACTES DU SOMMET

3.2 Marcel Côté, conseiller stratégique, KPMG Secor

M. Marcel Côté s'est exprimé, notamment en tant que membre du conseil d'administration des *Amis de la montagne*, afin de souligner trois dossiers primordiaux pour le devenir de la montagne.

Premièrement, la reconversion des établissements hospitaliers s'impose aujourd'hui comme un enjeu majeur. L'espace total occupé sur la montagne par ces ensembles institutionnels est supérieur à celui occupé par la Place Ville Marie, d'où l'ampleur des débats concernant le patrimoine historique, bâti et paysager, ainsi que l'accès public à ces sites. Plusieurs dossiers, dont la conversion de l'ancien Séminaire de philosophie, du 1750, avenue Cedar ou du 1420, boulevard du Mont-Royal soulignent l'ampleur des enjeux de reconversion. Les solutions ne sont pas simples, dans un contexte où la demande pour de l'espace institutionnel est limitée et que les coûts de conversion de ces édifices sont importants. Un processus public, participatif et transparent doit être mis de l'avant dans ces projets, particulièrement pour le site de l'hôpital Royal Victoria.

Deuxièmement, la poursuite de l'aménagement et la consolidation du périmètre du parc du Mont-Royal doivent être priorisées dans les prochaines années. La reconversion des établissements institutionnels offrira la possibilité d'élargir le périmètre, en particulier à l'Hôtel-Dieu, et d'étendre le territoire du parc vers la ville. Par ailleurs, la Ville de Montréal, en collaboration avec la Ville de Westmount, doit amorcer la planification intégrée de tout le secteur de l'échangeur Remembrance et de ses abords, ce qui inclut la cour de voirie municipale et le manège militaire et son terrain.

Troisièmement, une large partie du territoire adjacent au périmètre du site patrimonial du Mont-Royal demeure sans statut de protection clair. Un des objectifs à long terme des Amis de la montagne serait d'intégrer au site patrimonial du Mont-Royal les boisés sur le flanc de la montagne, à l'ouest du site protégé, afin d'assurer leur protection.

Les amis de la montagne sont les représentants de la société civile. À ce titre, nous avons le devoir d'intervenir dans tous les débats. Notre présence est le meilleur gage d'un sain équilibre des forces dans le débat public. La montagne appartient aux Montréalaises et Montréalais. Il faut s'en occuper.



4. Enjeu 3 : Les grands ensembles institutionnels

■ 4.1 Présentation

Le mont Royal abrite plusieurs établissements prestigieux, dont les missions ont historiquement touché le culte, l'enseignement et la santé. Aujourd'hui, ceux-ci occupent près de 60 % du territoire de la montagne et font partie intégrante de son identité, tant par leur apport patrimonial que par leur vocation. Ces grands établissements ont également un rôle important dans l'accès et l'appropriation du mont Royal par le public. Cependant, certains d'entre eux sont appelés à quitter la montagne à l'occasion d'un redéploiement ou dans un contexte de décroissance (hôpital Royal Victoria, en 2015, et Hôtel-Dieu du CHUM, en 2017). D'autres, comme les établissements d'enseignement et des hôpitaux, sont dans l'obligation d'étendre leurs services pour relever les nouveaux défis de leur mission et répondre aux besoins grandissants de leurs clientèles (Hôpital général de Montréal). Cette situation pose d'importantes questions quant à la possibilité de maintenir la vocation des établissements, à la capacité limite de la montagne, à l'accessibilité du public ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine immobilier actuellement tributaire, en grande partie, des deniers publics.

L'appréhension de la problématique institutionnelle a conduit à la mise en place de plusieurs mécanismes et actions.

- Devant la complexité de cet enjeu et la multiplicité des acteurs et des intérêts touchés, l'approche retenue s'est largement fondée sur la planification concertée du développement des propriétés institutionnelles depuis le *Plan d'urbanisme de Montréal* et le *Plan de mise en valeur du Mont-Royal* (1992). Au moment de la révision du *Plan d'urbanisme de Montréal* (2004), la vocation institutionnelle de ces propriétés a été confirmée par une affectation du sol spécifique qui interdit toute autre utilisation.
- Le *PPMVMR* (2009) a mis en œuvre une approche limitant de façon stricte le développement de ces propriétés en introduisant, dans le *Document complémentaire au Plan d'urbanisme de Montréal* (2009), les dispositions associées à une planification d'ensemble déjà convenue, notamment pour les universités de Montréal et McGill et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, ou dans le cas des établissements sans plan d'ensemble concerté, le Collège Notre-Dame et les hôpitaux Royal Victoria et Hôtel-Dieu, une interdiction pure et simple de construire ou d'agrandir.
- Par décision du conseil municipal de la Ville de Montréal, en 2011, le recours à un processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial a été rendu obligatoire pour toute propriété institutionnelle pour laquelle une intervention projetée doit être approuvée par le conseil municipal, si cette intervention requiert une modification du *Plan d'urbanisme de Montréal* ou encore s'il s'agit de la démolition en tout ou en partie. Par conséquent, aucune intervention ou modification à l'usage

- des propriétés institutionnelles n'est possible sans une modification du *Plan d'urbanisme de Montréal*, incluant le *Document complémentaire*. En définitive, il ne sera possible de modifier le *Plan d'urbanisme de Montréal* que s'il est démontré que les interventions assurent la protection et la mise en valeur des éléments d'intérêt patrimonial de la propriété visée et du site patrimonial du Mont-Royal dans son ensemble, tels les milieux naturels, les paysages, les vues, le cadre bâti et aménagé, etc.
- Pour toute propriété institutionnelle du site patrimonial du Mont-Royal :
- aucun changement d'usage, aucune autre construction que celles déjà autorisées à la suite d'une planification concertée ne sont permis sans modification du *Plan d'urbanisme de Montréal*;
- aucune modification au Plan d'urbanisme de Montréal n'est permise sans une planification concertée préalable;
- une planification concertée ne peut se réaliser sans l'évaluation préalable de l'intérêt patrimonial de la propriété visée.
- Quatorze établissements sur le mont Royal ont signé le Pacte patrimonial du Mont-Royal (2008) par lequel chacun s'engage à la protection de la montagne sous différents aspects. L'Université de Montréal et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges ont notamment contribué à la mise en place du parc du Troisième sommet (2013).

LES ACTES DU SOMMET

27

Cela étant dit, la transformation inéluctable d'ensembles institutionnels sur le site patrimonial du Mont-Royal, au cours des prochaines années, mettra en jeu la pérennité de leur vocation institutionnelle et l'accessibilité du public. Elle posera également la question de l'acceptabilité sociale des nouveaux projets. Ces enjeux à eux seuls expliquent la tenue du Sommet du Mont-Royal 2013, lequel apporte des pistes de solution intéressantes.





■ 4.2 Compte rendu du panel

Les propriétés institutionnelles occupent près de 60 % du territoire du site patrimonial du Mont-Royal. Leur implantation fait partie de l'histoire de la montagne. Alors qu'aujourd'hui la plupart d'entre elles sont susceptibles de faire l'objet d'un changement de vocation ou font face à des besoins de développement, l'enjeu est de maintenir et de consolider les valeurs collectives et patrimoniales de ces propriétés institutionnelles. En plus des outils à notre disposition, des approches en amont permettraient-elles de traiter les dossiers majeurs qui s'annoncent ? Par exemple, comment la connaissance apportée par le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'une propriété peut-elle être contributive à l'évaluation d'un nouveau projet institutionnel ? Également, peut-on améliorer la concertation entre la société civile et les instances institutionnelles et publiques dans le processus d'évaluation de ces projets ? En outre, lorsque le changement de vocation est inévitable, quels nouveaux mécanismes ou instruments pourraient favoriser l'émergence de projets qui assurent la pérennité des valeurs patrimoniales des propriétés institutionnelles et de leur contribution à la valeur identitaire du mont Royal pour les Montréalais et les Québécois ?

4.2.1 Présentation du modérateur – Pierre Marc Johnson, ancien premier ministre du Québec, avocat-conseil chez Heenan Blaikie

M. Pierre Marc Johnson a ouvert le panel sur les grands ensembles institutionnels en ramenant le mont Royal à ses attraits fondamentaux pour les Montréalais : promenades, activités sportives ou récréatives, valeur écologique et esthétique unique et espace citoyen. C'est ainsi à

travers sa dimension inestimable pour la collectivité qu'il importe non seulement de protéger le mont Royal, mais de le rendre plus attrayant et accessible à toutes et tous. Ce travail de longue haleine ne peut qu'être mené que par des visionnaires et des acteurs qui se sentent concernés par le devenir de la montagne. À ce titre, les grands propriétaires institutionnels établis sur le mont Royal auront un rôle particulier à jouer dans les prochaines années.



LES ACTES DU SOMMET

4.2.2 Présentation des mesures et des outils pour concilier l'évolution des propriétés institutionnelles et la protection de leurs patrimoines : Présentation de l'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'hôpital Royal Victoria – Claude Dauphinais, architecte-planification, Jean Laberge, architecte-planification, et Élaine M. Gauthier, conseillère en aménagement, Direction de la culture et du patrimoine, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal

La présentation de Mme Élaine Gauthier, M. Claude Dauphinais et M. Jean Laberge, représentants de la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie de la Ville de Montréal, servait à faire connaître les mesures et outils mis en place afin d'encadrer l'évolution des propriétés institutionnelles dans le respect de leurs patrimoines. À cet effet, le récent énoncé de l'intérêt patrimonial de l'hôpital Royal Victoria fut exposé afin d'offrir une meilleure compréhension de cet outil dont la réalisation a été rendue obligatoire pour toute propriété institutionnelle pour laquelle une intervention projetée doit faire l'objet d'une évaluation par le Conseil du patrimoine de Montréal.

Tout d'abord, devant l'évolution et les changements inévitables de la vocation des propriétés institutionnelles présentes sur le mont Royal, un processus d'encadrement du devenir des grands ensembles institutionnels a été progressivement développé par la Ville de Montréal dès le premier Plan de mise en valeur du Mont-Royal de 1992. Depuis, cet encadrement a été raffiné. Par exemple, le Plan d'urbanisme de Montréal de 2004 évoquait la nécessité « d'assurer une intégration harmonieuse des ensembles institutionnels au milieu urbain », limitant les activités et usages pouvant y être exercés à ceux existants (universités, hôpitaux, lieux de culte). Ce Plan réitère également l'approche de planification concertée pour les immeubles en vue d'établir les balises urbanistiques et architecturales qui leur sont applicables pour aller audelà de l'évaluation de projet ponctuel sur une propriété et d'établir une vue d'ensemble du développement d'une propriété institutionnelle.

Avec l'arrivée du *PPMVMR*, en 2009, les grands ensembles ayant déjà fait l'objet d'une planification concertée de leur développement se voient régis par l'adoption d'un

accord sur le développement de leur propriété et d'une réglementation spécifique intégrée au *Plan d'urbanisme de Montréal*. Pour les autres, toute nouvelle construction a été proscrite en l'absence d'une planification concertée préalable.

Plus récemment, le conseil municipal de la Ville de Montréal a rendu obligatoire le recours à un processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial pour toute propriété institutionnelle bénéficiant d'un statut de protection et pour laquelle une intervention est projetée. Ce processus d'évaluation mène à la production de l'énoncé de l'intérêt patrimonial qui alimente le processus de planification concertée. En résumé, aucun changement d'usage, ni démolition, ni nouvelle construction ne sont désormais permis pour les institutions sans modification du *Plan d'urbanisme de Montréal*, lesquels ne peuvent être entrepris sans une planification concertée qui doit être elle-même précédée d'un énoncé de l'intérêt patrimonial.

Cette évaluation a pour but de faire ressortir la dimension identitaire et les valeurs que la société attribue à un site, à un bâtiment ou encore à des objets précis afin d'en favoriser la compréhension et d'en faciliter la gestion par le fait qu'ils suscitent l'adhésion des parties concernées. Les participants à l'exercice forment un groupe témoin qui représente une variété de points de vue et dont les discussions mènent ultimement à un consensus sur l'intérêt patrimonial du lieu. Le résultat de cette démarche est finalement rendu public sous la forme d'un énoncé qui est un document de référence privilégié pour encadrer l'évolution du lieu, tout en favorisant la conservation de ses éléments les plus significatifs.

En outre, la TCMR a atteint un consensus quant au processus à suivre pour l'énoncé de l'intérêt patrimonial des grands ensembles institutionnels présents sur le mont Royal. Récemment, ce processus a été employé pour la première fois pour l'hôpital Royal Victoria. Conformément au consensus de la TCMR, le groupe témoin fut constitué de représentants de la Ville de Montréal (Direction de la culture et du patrimoine, arrondissement de Ville-Marie et BMR), du CUSM, de la TCMR et du MCC, à titre d'observateurs. L'évaluation s'est déroulée en deux visites des sites et en neuf rencontres d'échanges. Elle s'est également appuyée sur une documentation préalable couvrant l'évolution du cadre bâti de l'hôpital, d'une part, et du paysage, d'autre part.

L'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'hôpital Royal Victoria désigne quatre valeurs qui sont, par ordre d'importance, les valeurs paysagère, historique, architecturale, artistique et sociale. À chacune d'elles sont associés des éléments caractéristiques. La présentation donne un aperçu de l'énoncé en abordant les trois premières.

- La valeur paysagère L'hôpital contribue significativement à l'identité du mont Royal, il participe à un paysage emblématique de Montréal. Il est un repère important dans la ville, étant au cœur d'un réseau de vues depuis la ville et la montagne.
- La valeur historique L'hôpital représente une œuvre philanthropique et caritative majeure ainsi qu'un témoin exceptionnel des modes d'édification de la Ville de Montréal par la société bourgeoise de l'époque victorienne. Il est significatif sur le plan de l'histoire de la médecine.
- La valeur architecturale et artistique Son organisation pavillonnaire, le dynamisme de sa composition et la conception de ses chemins qui produisent un effet paysager prestigieux.
- 4.2.3 Présentation des représentants institution nels Giovanni Di Paoli, doyen, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, Robert Couvrette, vice-principal adjoint (services universitaires), Université McGill, Pierre Major, directeur par interim, redéploiement, planification et gestion immobilière, CUSM, Sylvain Villiard, secrétaire-général et directeur général adjoint, CHUM

La présentation des représentants des grandes propriétés institutionnelles qui logent sur le mont Royal avait pour but de donner la parole aux principaux acteurs du présent enjeu. De cette façon, les institutions ont pu exprimer leur opinion, leurs plans à court et à moyen terme ainsi que certaines difficultés avec lesquelles elles sont aux prises lorsqu'il est question de leur patrimoine, leur développement et leur vocation future.

• Le premier intervenant, M. Giovanni De Paoli, représentant de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, est ainsi venu faire part des projets d'expansion et des difficultés de l'Université de Montréal en relation avec sa présence sur la mon-

- tagne. De fait, l'Université de Montréal serait, depuis une dizaine d'années, à la recherche d'espace pour mener à bien ses activités, besoin qui l'aurait amenée à acheter, en 2003, le pavillon du 1420, boulevard du Mont-Royal, seule possibilité d'expansion à l'époque. Cependant, les coûts de restauration du bâtiment s'avéreraient beaucoup plus onéreux qu'il était prévu, ce qui l'aurait amenée à vouloir se départir du pavillon dans un avenir proche. Par ailleurs, l'Université s'est engagée dans le passé à préserver les espaces verts sur le campus, le patrimoine paysager, ainsi qu'à assurer l'accès des Montréalais à la montagne. De fait, elle se serait engagée à ne plus construire autour des espaces du mont Royal. C'est dans cette optique qu'elle a plutôt décidé d'acquérir, en 2006, l'ancienne gare de triage du Canadien-Pacifique à Outremont. Cette acquisition enlève une pression énorme quant aux besoins de développement de l'institution sur la montagne, celle-ci pouvant désormais transférer plusieurs de ses activités à Outremont. En outre, en dehors du 1420, aucun projet de mise en vente de bâtiment sur le site patrimonial du Mont-Royal ne serait présentement sur la table. À l'avenir, l'Université de Montréal dit souhaiter une approche de concertation et de collaboration entre la Ville de Montréal et les universités quant aux inévitables changements de vocation des propriétés sur le mont Royal. De nouvelles vocations pourraient s'inscrire dans une vision d'économie sociale, mixte et citoyenne.
- Les défis de l'infrastructure unique de l'Université McGill ont été présentés par M. Robert Couvrette, viceprincipal adjoint des services universitaires. Établie à flanc de montagne depuis plus de 192 ans, l'Université McGill est un propriétaire institutionnel historiquement important sur le mont Royal : l'université possède 156 bâtiments majeurs, dont 95 % font partie de l'AHNMR. Ce patrimoine bâti est également âgé (82 bâtiments ont été construits avant 1940) et pose plusieurs problèmes de vétusté et de détérioration qui s'ajoutent au déficit d'espace avec lequel doit composer l'Université. L'indice de vétusté physique des bâtiments de McGill serait d'environ 31 % en moyenne et représentait un coût total d'entretien différé de 622 millions de dollars en 2007. Cette situation ne serait pas reflétée dans les budgets alloués par le gouvernement provincial pour la prise en charge du parc immobilier. Selon le représentant de McGill, la solution consisterait, d'une part, à obtenir une aide réaliste du

gouvernement et, d'autre part, à pallier la vétusté technique et à rendre les immeubles plus fonctionnels lorsque des projets de rénovation et de reconversion se présentent. C'est ce qui suscite l'intérêt de l'Université McGill pour l'hôpital Royal Victoria qui pourrait héberger des activités de recherche et d'enseignement reliées aux sciences de la santé. L'Université entrevoit, en effet, dans ce projet une solution à son problème d'espace à court et à long terme, de même qu'une avenue acceptable et durable sur le plan social, économique et patrimonial. L'Université compte sur l'appui de tous les partenaires concernés.

• L'allocution de M. Pierre Major, directeur par intérim, Redéploiement, planification et gestion immobilière au CUSM, a porté sur les contraintes et les opportunités allant de pair avec le redéploiement d'activités prévu dans les prochaines années. Fondé en 1997, le CUSM représente la plus importante fusion volontaire de centres hospitaliers universitaires du Canada et englobe trois institutions présentes sur le mont Royal, soit : l'Hôpital neurologique de Montréal, l'hôpital Royal Victoria et l'Hôpital général de Montréal. La présence du CUSM sur le site patrimonial du Mont-Royal occasionne plusieurs impératifs, tels que l'entretien, la transformation et la modernisation des bâtiments dédiés aux soins de santé dans le respect de la valeur patrimoniale. Plusieurs travaux ont permis au CUSM de respecter ses engagements à l'égard du site patrimonial du Mont-Royal, qu'il s'agisse de travaux d'entretien périodique, de la réfection de toitures en cuivre, de murets de pierre ou de plantation de plus de 400 arbres. Cela dit, tout en composant avec des contraintes liées aux travaux de modernisation dans le respect de l'architecture originale des bâtiments sis sur le mont Royal et des budgets alloués par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le maintien d'éléments d'actif approuvés par le MSSS, le CUSM doit désormais redéployer ses activités sur trois principaux sites : le site Glen (2015), l'Hôpital général de Montréal et l'hôpital de Lachine. Ce transfert suppose, entre autres, un abandon progressif de la présence à l'hôpital Royal Victoria. Néanmoins, le projet en cours pour le site de l'Hôpital général de Montréal constitue une opportunité de modernisation dans le respect des éléments patrimoniaux du mont Royal. Ainsi, ce projet de redéploiement intègre les recommandations de l'OCPM et jouit d'une entente de financement avec le MSSS qui lui permettra la réfection du patrimoine bâti, ainsi que de

nouveaux aménagements qui bonifieront le site. En outre, tout comme les intervenants précédents, M. Major réitère l'importance de la concertation et du partenariat avec les parties concernées dans la réalisation de ce projet.

Le dernier représentant institutionnel, M. Sylvain Villiard, secrétaire général et directeur général adjoint du CHUM, a pris la parole au sujet du devenir de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le plus vieil ensemble de soins de santé sur la montagne. Tout comme plusieurs des institutions œuvrant dans le domaine de la santé sur le mont Royal, l'Hôtel-Dieu de Montréal est voué à un changement de vocation en raison du transfert de ses activités de recherche et de soins, notamment vers le nouveau CHUM. Par conséquent, l'avenir du site et des bâtiments de cet ensemble historique au « chevet de la montagne » est actuellement inconnu. Un énoncé de l'intérêt patrimonial est en cours de production pour une certaine portion de l'hôpital. Toutefois, malgré sa valeur patrimoniale certaine, la valeur monétaire du site résiderait essentiellement dans les terrains et non dans les bâtiments dont plusieurs sont vétustes et représentent des coûts d'entretien immenses. Pour le moment. aucun projet clair ne serait sur la table, mais plusieurs suggestions ont été faites, telles condos ou hôtels de luxe, locaux commerciaux, création de jardins communautaires, espaces pour certains ministères. Par ailleurs, le gouvernement provincial dit compter sur la vente d'une partie des édifices pour financer le nouveau CHUM. Malgré tout, M. Villiard s'est dit confiant de l'avenir de l'héritage patrimonial de l'Hôtel-Dieu.

4.2.4 Des partenariats gagnants pour des projets immobiliers répondant à des besoins collectifs – Nancy Neamtan, présidente-directrice générale du Chantier de l'économie sociale

La présentation de Mme Nancy Neamtan s'est appuyée sur différentes possibilités de partenariats mixtes dans la réalisation de projets afin de démontrer qu'il est possible de maintenir les valeurs collectives attachées à un site institutionnel changeant de vocation, du moment que l'on sort d'une logique binaire de public ou privé. En outre, trois principaux facteurs seraient garants de possibilités multiples pour les grands ensembles institutionnels du mont Royal :

- L'écoute des besoins des acteurs sur le terrain. Dans le cas des institutions du mont Royal, il y aurait plusieurs usages publics en lien avec l'enseignement et les soins à considérer, ainsi que des usages collectifs notamment des résidences d'étudiants, d'artistes, des lieux de diffusion artistique ou de formation et d'innovation sociale et technologique. Ces projets pourraient par ailleurs cohabiter;
- La capacité collective de Montréal à développer des projets mixtes en partenariat;
- Une contribution du public et du privé à titre d'investisseurs. Il y aurait dans le monde de plus en plus de fonds publics ou privés cherchant à faire des investissements avec une rentabilité sociale. Au Québec, par exemple, nos outils collectifs comme le Fonds de solidarité FTQ ou la Caisse de dépôt pourraient participer à des projets structurants sur la montagne.

Au final, un changement dans les activités d'un ensemble institutionnel qui préserve le caractère patrimonial de sa vocation serait possible du moment que l'on fait appel à l'imagination des Montréalais et que l'on encourage la mixité des promoteurs.

4.2.5 L'importance de se donner une stratégie foncière – Cameron Charlebois, ancien vice-président, Société immobilière du Canada, et expert-conseil en développement urbain

Le dernier intervenant du panel sur les grands ensembles institutionnels, M. Cameron Charlebois, ancien viceprésident de la Société immobilière du Canada, a présenté quelques pistes de solution quant à la gestion immobilière et aux contraintes évoquées par plusieurs propriétaires institutionnels sur le mont Royal. Il y aurait, de fait, deux types de stratégie immobilière, l'une basée sur la gestion de l'actif (gestion et entretien du portefeuille immobilier) et l'autre, plus complexe, axée sur le développement visant la création de valeur et la requalification des grands ensembles d'immeubles. Actuellement, c'est principalement cette dernière qui s'appliquerait à des cas comme ceux de l'hôpital Royal Victoria et de l'Hôpital général de Montréal. Bien que complexes, ces dossiers seraient présentement paralysés par la recherche d'une solution parfaite à travers un projet unique au devenir de

ces ensembles institutionnels. Pourtant, le caractère symbolique et emblématique de ces sites pour les Montréalais, de même que leur potentiel varié, mais inconnu, en feraient d'excellents candidats pour des approches hybrides à usages multiples, à la manière de ce qui a été décrit par Mme Neamtan. Dès lors, une méthode de plan directeur serait à même de déboucher sur les projets les plus collectivement satisfaisants. Entendu comme processus, le plan directeur implique un dialogue public, inclusif et structuré dans le but de faire converger les idées quant au devenir d'un site ou d'un grand ensemble immobilier. Éventuellement, il se traduit par une politique et une réglementation qui reflète les besoins et s'applique à la collectivité. Dans le cas des grands ensembles institutionnels sur le mont Royal, le plan directeur devrait porter une attention particulière à la relation des sites avec la montagne, ainsi qu'à la condition physique du bâti. Puisqu'il est ultimement responsable de la plupart de ces ensembles, c'est également le gouvernement provincial qui devrait être mandataire d'un tel processus. Une société dédiée à cette tâche pourrait, en outre, être créée à la manière de la Société du Havre de Montréal ou de la Société du Vieux-Port de Montréal qui ont su piloter des projets novateurs dans plusieurs secteurs de la ville par le passé.

4.2.6 Période de questions

Question (Pierre Marc Johnson) : Est-ce que les critères d'approbation d'un nouveau projet touchant un ensemble institutionnel ne tiennent compte que de sa valeur patrimoniale et du mont Royal ou y a-t-il d'autres facteurs de décision ?

Réponse (Élaine Gauthier): Le processus d'évaluation tend essentiellement à qualifier le lieu dans l'énoncé de l'intérêt patrimonial, afin que les interventions à venir tiennent compte des valeurs qui lui sont attribuées et des éléments caractéristiques qui sont associés à ces valeurs et qu'elles soient respectueuses de ce qu'a été l'hôpital et de la façon dont il s'est construit. Cependant, d'autres questions complémentaires, notamment celle du développement durable, peuvent être prises en compte dans un processus de plan directeur, tel que l'a présenté Cameron Charlebois, qui intégrerait également les intentions de partenaires éventuels d'une démarche du type évoqué par Nancy Neamtan. L'énoncé met la table afin de mieux comprendre le lieu dans son contexte, contexte qui ne peut faire abstraction de la relation entre les propriétés

institutionnelles et la montagne. Cependant, le projet sera conçu en prenant en compte un ensemble d'autres éléments.

Question (Pierre Marc Johnson) : Supposons que l'État exige la création d'un revenu lié à la future vocation d'un ensemble institutionnel. Est-ce que cette contrainte sera ou devrait être intégrée au processus de consultation ou d'évaluation patrimoniale ?

Réponse (Cameron Charlebois) : Les ensembles comme l'Hôtel Dieu de Montréal sont plutôt un passif qu'un actif sur le plan immobilier (bien qu'ils soient un actif pour la société) jusqu'à ce qu'on leur trouve preneur. Le gouvernement peut penser qu'une propriété vaut une large somme et vouloir tirer profit de sa vente, mais ce n'est pas clair que c'est le cas.

Réponse (Sylvain Villiard): La destination future, au sens de vocation, d'un immeuble centenaire est sans doute plus importante que sa valeur intrinsèque dans le présent. C'est sur ce point qu'il faut travailler.

Réponse (Nancy Neamtan) : C'est dans cette mesure qu'il faut s'inspirer des nouveaux modèles de financement en partenariat avec le public et le privé afin de s'assurer de la rentabilité financière et sociale d'un projet. Il faut être imaginatif.

Question (Pierre Marc Johnson) : Combien coûterait la mise à niveau de l'hôpital Royal Victoria ?

Réponse (Robert Couvrette): Les chiffres varient selon les études. Cependant, les équipements des ensembles comme le Royal Victoria remplissent une fonction sociale importante et, à ce titre, il est dans la mission d'une université d'investir dans ce genre de projets. Cela dit, le fardeau fiscal ne peut être à la charge que de celle-ci ou du gouvernement. Il y a une nécessité de partenariat à ce niveau.

Réponse (Giovani Di Paoli) : Il s'agit d'un patrimoine collectif qui nécessite un investissement collectif. Il est très important à cet égard qu'il y ait de la concertation et du travail collaboratif, notamment entre institutions universitaires. Il y aurait, par exemple, une possibilité de partager le Royal Victoria entre l'Université de Montréal et l'Université McGill.

Commentaire (Pierre Major) : Il y a une contrainte importante pour les propriétaires institutionnels comme le CUSM. Le gouvernement considère souvent les ensembles institutionnels comme des actifs immobiliers et s'attend, par conséquent, d'en tirer d'importants revenus qui doivent être réinvestis pour compléter le financement des autres projets. Si les ensembles institutionnels se révèlent au contraire des éléments de passif, ça devient problématique, et il y aura un grand manque à combler.

Réponse (Isabelle Corral) : L'hôpital Royal Victoria est énorme. Une seule institution ne peut en prendre la charge. Comment les établissements (universitaires) qui manquent déjà d'argent pourront-ils s'occuper d'ensembles comme le Royal Victoria ? Il manque par ailleurs de critères dans l'évaluation des projets. Il ne semble pas y avoir de vision à long terme et de critères autres que celui du plus bas soumissionnaire.

Question (Coralie Deny): Comment légitimer, parmi le grand public, les investissements onéreux dans le patrimoine institutionnel sur le mont Royal et les nouveaux projets qui le touchent? Il semble qu'un travail de sensibilisation citoyenne au devenir des ensembles institutionnels soit nécessaire, de même que la création d'instances ou de comités par les universités, afin de mieux représenter le public. Par exemple, des comités de réflexion composés notamment d'experts et de citoyens pourraient se pencher sur chacun des sites qui sont l'objet d'un enjeu.

Réponse (Sylvain Villiard): Il s'agit d'un processus d'expertise et de recherche de consensus préalable aux consultations de l'OCPM qui tend déjà à être mis en place par les universités. Par exemple, au nouveau CHUM, une grande consultation a été menée, d'où est sortie une demande d'accès et de perméabilité du public aux nouvelles infrastructures. Cette notion de perméabilité se retrouve aujourd'hui dans le devis de performance. Il y a, désormais, globalement un meilleur dialogue entre l'université, les experts et la collectivité, mais il s'agit d'un travail de longue haleine.

Commentaire (Dinu Bumbaru) : Il faut trouver un moyen de se soustraire à « l'appétit » de l'État quant aux revenus potentiels à tirer des projets touchant les ensembles institutionnels. L'une des solutions réside peutêtre dans une séparation du sol et du bâti au point de vue juridique. Ainsi, le sol pourrait être transféré dans une

structure de fiducie, ce qui favoriserait l'émergence de nouveaux types de promoteurs et de projets mixtes. L'exemple de Milton-Parc, la plus grande fiducie foncière en Amérique du Nord, peut être inspirant pour les grands ensembles sur la montagne.

Commentaire (Pierre Marc Johnson): L'argent semble définitivement le nerf de la guerre dans cet enjeu des grands ensembles institutionnels. Le mandataire est, au final, l'État québécois, et c'est à lui que reviendra la décision ultime d'investir ou non dans les propriétés institutionnelles sur le mont Royal. Montréal devra parler à l'unisson sur cette question s'il veut être entendu à Québec. Il faut une vision concertée et portée par des représentants de l'ensemble des acteurs touchés par cet enjeu.

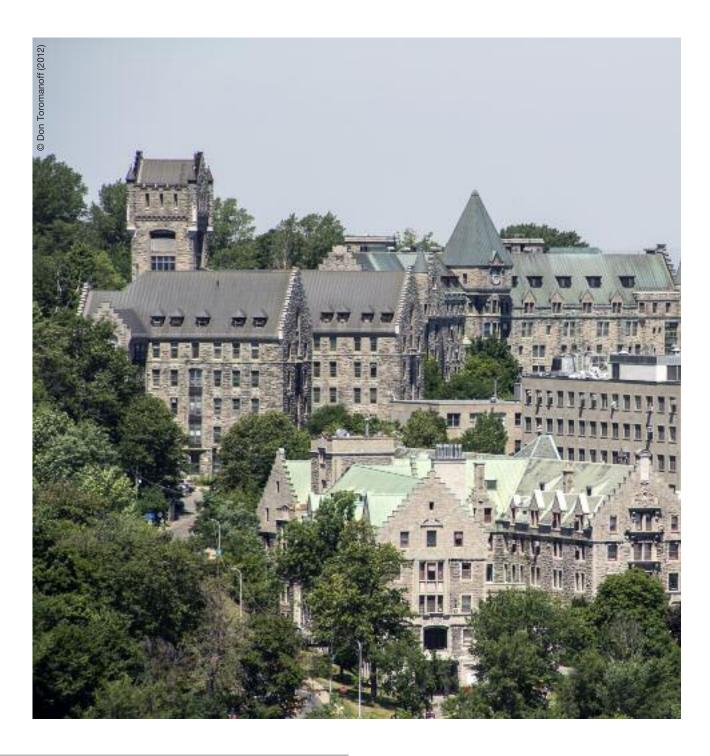
Réponse (Cameron Charlebois) : Ce genre de consensus s'est présenté au moins une fois dans le contexte du déménagement de l'Hôtel-Dieu. Quand Montréal a décidé que l'hôpital n'irait pas à Rivière-des-Prairies, le gouvernement a fait volte-face et l'hôpital est resté au centreville.

Commentaire (Sylvain Villiard): Par rapport aux structures de financement mentionnées précédemment, le CHUM, et un jour le gouvernement, regardera les expertises et les structures légales possibles quant au devenir

de son patrimoine institutionnel. Il y a des techniques utilisées dans le monde qui pourraient s'appliquer aux grands ensembles sur la montagne. Par exemple, le Royal Brompton à Londres est propriétaire, outre de son hôpital, d'un kilomètre carré de terrains dont il cède des parties en emphytéose pour un temps donné.

Question (étudiante non identifiée, Université de Montréal) : Pourquoi l'Université de Montréal n'a-t-elle pas conservé une vocation institutionnelle pour le 1420, boulevard du Mont-Royal ? En outre, qu'y a-t-il d'écoresponsable dans l'éclatement des campus universitaires et doit-on s'inquiéter au sujet du projet de l'ancienne gare de triage d'Outremont ?

Réponse (Giovani Di Paoli): Il faut toujours s'inquiéter. Il faut être attentif aux enjeux afin d'éviter les fiascos, et c'est l'un des leitmotive de ce panel. Aujourd'hui, nous avons entendu parler de mixité et d'éventuelles ententes de partage de bâtiments patrimoniaux entre établissements institutionnels. Les possibilités sont ouvertes. Ces bâtiments ne pourront avoir une fonction unique dans l'avenir, et c'est en définitive la société qui verra à ne pas les laisser inoccupés.



5. Enjeu 4 • La gouvernance

5.1 Présentation

La multiplicité des enjeux touchant le mont Royal et la précarité de sa situation au cœur d'un milieu urbanisé ont soulevé la question d'une gouvernance adaptée à la réalité de cette entité chère aux Montréalais. Par le passé, le travail des villes de Montréal, d'Outremont et de Westmount a permis, dans une certaine mesure, la préservation du caractère emblématique de la montagne dans le paysage métropolitain, la sauvegarde de ses milieux naturels ainsi que la protection de son patrimoine historique, bâti et paysager. Cependant, le modèle de gouvernance du mont Royal demeure fort complexe. Le territoire de la montagne est considérable et sa structure de propriété particulièrement atypique : les parcs de Montréal et de Westmount occupent près de 30 % du site patrimonial du Mont-Royal, les propriétés institutionnelles en représentent près de 60 % et les secteurs résidentiels en couvrent moins de 20 %. De plus, le territoire de la montagne a vu son statut juridique évoluer au fil du temps et est actuellement sous la responsabilité commune de la Ville de Montréal et du MCC. Cette situation pose son lot de défis pour une gouvernance performante du mont Royal : approches et outils d'intervention cohérents et harmonisés, transparence, intégration des parties concernées et de la société civile au processus de décision.

Dans les dernières années, plusieurs actions ont été mises de l'avant afin de répondre aux préoccupations suivantes.

- L'importance d'assurer la protection adéquate de la montagne à l'échelle municipale a été reconnue, dès 1987, par la désignation du mont Royal comme site du patrimoine et la formation d'une équipe de professionnels dédiée à cette fin.
- La situation particulière du territoire a également été reconnue, en 1989, par un *Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur de la montagne*, signé par Montréal, Outremont, Westmount et Les amis de la montagne, officialisant de fait une volonté commune de protection qui s'articule sur l'existence de trois sommets sur trois territoires municipaux distincts.
- Le premier Sommet du Mont-Royal, en 2002, reconnaissait, 10 ans plus tard, que l'adoption du *Plan de mise en valeur du Mont-Royal* de 1992 présentait des difficultés à traduire efficacement sur le terrain cette volonté de protection et concluait à la nécessité d'un statut juridique allant au-delà du site du patrimoine. Ce fut chose faite avec la promulgation, en 2005, du statut d'AHNMR qui créait un territoire protégé, incluant notamment le sommet de Westmount et le sommet d'Outremont. Depuis, toute intervention projetée à l'intérieur du périmètre protégé doit faire l'objet d'une autorisation du MCC. En 2012, le statut d'arrondissement historique et naturel est remplacé par celui

de site patrimonial du Mont-Royal avec l'entrée en viqueur de la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*.

- La concertation entre les différentes entités administratives du territoire a été renforcée avec la création du BMR (2004), de la TCMR (2004) ainsi que du Comité permanent d'harmonisation de la gestion de l'AHNMR (2008), qui ont pour rôle le suivi des actions, l'expertise, la concertation ainsi que l'harmonisation du cadre de gestion entre villes et arrondissements.
- Des efforts ont par ailleurs été faits au cours des années afin de renforcer la présence de la société civile dans le processus de décision. Entre autres, la mise en place de l'OCPM, en 2002, a donné une voix au public dans l'évaluation des projets qui lui sont soumis. En parallèle, l'organisme Les amis de la montagne, auquel s'associent d'autres organismes et partenaires, sensibilise le public et contribue à faire participer la communauté aux projets de protection et de mise en valeur de la montagne.

Cela dit, plusieurs aspects de la gouvernance de la montagne méritent d'être bonifiés. Par exemple, à l'instar de l'AHNMR, le territoire protégé par le statut de site patrimonial du Mont-Royal n'englobe pas entièrement le territoire du mont Royal, laissant une partie du patrimoine qui s'y trouve dans une situation de plus grande vulnérabilité. Au-delà du mécanisme de gouvernance comme tel, les enjeux soulevés par la dichotomie entre le territoire réel et les limites du territoire protégé méritent d'être examinés, tout comme ceux soulevés par la place du public dans le processus décisionnel et le suivi des actions. De même, la poursuite de la mise en place d'un modèle de gestion permettant de mieux coordonner l'ensemble de la gestion du parc du Mont-Royal et des autres grands espaces publics pourrait tirer profit d'une nouvelle réflexion amorcée au cours du Sommet.



■ 5.2 Compte rendu du panel

Le territoire du site patrimonial du Mont-Royal touche quatre arrondissements de Montréal ainsi que la Ville de Westmount. De plus, le MCC est désormais responsable de l'application de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le cadre législatif qui établit les balises en matière de conservation en collaboration avec la Ville de Montréal. Comment, d'une part, poursuivre le développement d'un modèle de gouvernance cohérent et performant dans une approche transparente et concertée avec les instances publiques et institutionnelles et la société civile ? D'autre part, comment améliorer la coordination des interventions du parc du Mont-Royal et protéger les éléments patrimoniaux qui sont extérieurs aux limites du site patrimonial du Mont-Royal ?

5.2.1 Présentation du modérateur - Patrick Kenniff, associé, Kenniff & Racine inc.

M. Patrick Kenniff a ouvert ce dernier panel en rappelant la question au centre de la problématique de gouvernance du mont Royal, soit comment coordonner et mettre en place les actions nécessaires à sa prise en charge, à sa protection et à sa mise en valeur. Dans les dernières années, plusieurs mécanismes, outils et structures, notamment la TCMR, le *PPMVMR* et le site patrimonial du Mont-Royal, ont été créés afin de répondre aux enjeux discutés dans les précédents panels. De fait, plusieurs

pièces d'un grand « puzzle » auraient été mises en place, sans toutefois que nous ayons un plan global de ce dernier. Aussi, une multitude d'acteurs se trouvent aujourd'hui concernés par les questions de développement urbain qui touchent la montagne, notamment les villes de Montréal et de Westmount, les arrondissements, le gouvernement provincial et le privé ainsi que les citoyens. Cette situation poserait plusieurs défis quant à la concertation, au poids des structures décisionnelles et à l'harmonisation des mécanismes de consultation et de réglementation.

L'un des exemples évocateurs discutés au cours du présent Sommet concernerait la construction de grandes tours sur l'île des Sœurs qui n'a été soumise à aucune consultation ou instances autre que celle de l'arrondissement, bien que le projet ait des répercussions sur les vues du mont Royal. Cet épisode sous-tend un débat sur l'équilibre entre les pouvoirs décisionnels des arrondissements et ceux de la Ville-centre et sur les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer une protection réelle de la montagne sans verser dans la centralisation ou alourdir les structures existantes.

Le présent panel devrait être l'occasion de faire le point et d'entamer une réflexion de fond sur ces différents aspects de la problématique de la gouvernance.

5.2.2 Présentation des instances de gouvernance pour la protection et la mise en valeur du mont Royal – Céline Bouchard, chargée de projets en urbanisme, Bureau du Mont-Royal, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal

Représentant le BMR, Mme Céline Bouchard a offert une présentation globale des principaux mécanismes et instances de gouvernance pour la protection et la mise en valeur du mont Royal. Le territoire de la montagne étant soumis aux instances de deux villes, quatre arrondissements et du MCC, en plus d'être assujetti aux actions des propriétaires institutionnels et des citoyens, sa gouvernance s'avère complexe. C'est afin de simplifier la prise de décision, la consultation et la mise en œuvre d'actions touchant la gestion de la montagne que la Ville de Montréal aurait développé sept mécanismes aujourd'hui essentiels.

- La nomination d'un responsable politique au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal afin d'assurer une vision d'ensemble de la gouvernance de la montagne.
- La promulgation, en 2005, en partenariat avec le gouvernement québécois, d'un statut unique d'*AHNMR* (désormais site patrimonial du Mont-Royal) offrant une double reconnaissance et protection du patrimoine naturel et historique de la montagne. Ce partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement s'est accompagné de la création d'un fonds spécifique de 55,5 millions

dédié à la mise en valeur du patrimoine du mont Royal à travers l'*Entente sur le développement culturel de Montréal*.

- La création du BMR et de la TCMR en 2004 : cette instance a été créée dans la foulée du premier Sommet du Mont-Royal de 2002, dont son premier mandat fut la mise à jour du *Plan de mise en valeur du Mont-Royal* de 1992. La TCMR réunit les représentants des ensembles institutionnels, de la Ville de Montréal, des arrondissements, de la société civile et du MCC, et a pour mission la recherche de consensus et de partenariats quant aux enjeux et aux projets touchant la montagne. Depuis le début de ses travaux, 38 consensus ont été atteints, notamment dans le cas du *PPMVMR* de 2009.
- L'adoption du *PPMVMR* de 2009 : ce dernier poursuit trois objectifs, soit d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine de la montagne, de permettre son accessibilité au public et de mettre en pratique les actions nécessaires à ces fins.
- L'amélioration du processus de consultation publique : depuis la création de l'OCPM, en 2002, 13 consultations ont été menées relativement à des projets sur le territoire du mont Royal, parmi lesquels l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal et le projet de développement de l'ancien Séminaire de philosophie.
- La création du Comité permanent d'harmonisation formé de représentants des villes, des quatre arrondissements et du MCC : ce comité assure une gestion du territoire du site patrimonial du Mont-Royal basée sur des principes communs et une harmonisation de la réglementation. Par exemple, les mesures prévues par le *PPMVMR* qui furent annexées au *Plan d'urbanisme de Montréal* y ont été discutées.
- Finalement, la mise en place d'un guichet unique pour assurer un traitement plus efficace des demandes d'autorisation, relevant à la fois de la Ville de Montréal et du MCC en ce qui a trait au mont Royal.

5.2.3 Participation, partenariat et partnering : les cas du Quartier international de Montréal et du Quartier des spectacles – Clément Demers, directeur général, Quartier international de Montréal

La présentation de M. Clément Demers avait pour objectif de présenter certaines conditions gagnantes pour la bonne gouvernance des biens communs, plus particulièrement dans la mise en œuvre de grands projets les touchant. Quatre exemples permettaient de mieux illustrer ces conditions: l'avenue McGill College, la mise en valeur du Vieux-Montréal, le Quartier international de Montréal et le Quartier des spectacles. Ces derniers représentent des projets ambitieux d'aménagement urbain pour lesquels une gouvernance particulière a été mise sur pied, ce qui aura permis l'implication des parties prenantes, qu'elles soient privées, publiques, institutionnelles ou de la société civile, au bon moment et de la bonne manière.

Par exemple, en ce qui a trait à l'avenue McGill College, un regroupement de 11 riverains s'est mobilisé au milieu des années 1980, en opposition à un projet privé qui menaçait les vues sur le mont Royal. Après décision de contribuer financièrement au projet par le biais d'une taxe d'amélioration locale, il aurait finalement réussi à générer une somme permettant de bonifier substantiellement le projet d'aménagement initial pour obtenir un concept d'aménagement de meilleure qualité. Cette collaboration entre le public et le privé a également inspiré le projet de mise en valeur du Vieux-Montréal, au début des années 1990, dont la structure s'est axée sur un investissement public couplé à des incitatifs afin que le privé investisse dans des bâtiments patrimoniaux à l'intérieur et à l'extérieur du Vieux-Montréal. Ce mode de fonctionnement aurait notamment permis des projets mixtes, comme celui des édifices du Bon-Pasteur, partagés en copropriétés, coopératives et lieux de diffusion artistique. La mise en valeur du Vieux-Montréal aurait, en outre, bénéficié, à partir de 1994, de la création d'une table de concertation favorisant une vision commune des promoteurs et des intervenants. Finalement, plus récemment, la création du Quartier international de Montréal et du Quartier des spectacles se serait inspirée d'un modèle de gouvernance alliant le public, les grands partenaires et les riverains dans une démarche de concertation, de partenariat, de partnering et de financement conjoint. Dans le cas du Quartier international de Montréal, les investissements privés de départ totalisant 16 millions de dollars, jumelés

aux investissements publics de 74 millions de dollars auraient permis de générer, à ce jour, plus de 2 milliards de dollars dans le secteur. Par ailleurs, le Quartier des spectacles aurait bénéficié de la mise en place par la Ville de Montréal du partenariat du Quartier des spectacles qui regroupe les différentes parties prenantes du milieu culturel et du milieu des affaires du secteur.

En résumé, malgré une pluralité et une mixité d'acteurs participant à ces projets, ceux-ci auraient été couronnés de succès et auraient bénéficié d'une vision concertée profitable à tous. Par ailleurs, cinq points communs expliqueraient leur réussite :

- 1. Ce ne sont pas des structures qui réalisent des projets, mais des individus (des leaders et des champions). Exemples :
 - a. Phyllis Lambert, Eugene Riessman et David Powell pour McGill College;
 - b. Jean-Claude Scraire pour le Quartier international de Montréal;
 - c. Charles Lapointe, Benoit Labonté et Monique Jérôme-Forget pour le Quartier des spectacles;
- 2. Les réponses aux problèmes ou situations complexes sont très rarement simples ou simplistes. C'est une erreur quand les réponses sont aussi complexes que les problèmes à résoudre. Par contre, ces réponses seront le plus souvent sophistiquées et sur mesure, en gardant en tête quelles doivent viser la simplicité et l'imputabilité des responsables pour être efficaces et efficientes;
- 3. Il faut distinguer les gouvernances d'entreprise des gouvernances de projet. Pour le site patrimonial du Mont-Royal, les deux sont nécessaires. La première pour la pérennité du site et la deuxième pour son portefeuille de projets nécessaire à la mise en valeur du site;
- 4. La réalisation de projets est une opération plus motivante pour les parties prenantes que le maintien de l'actif, d'où l'intérêt de considérer la mise en valeur du mont Royal comme un grand projet collectif auquel participeront de nombreuses parties prenantes publiques, institutionnelles et privées (ex. : le Vieux-Montréal);
- 5. La collaboration entre le public et le privé est mutuellement enrichissante (ex. : le Quartier international de Montréal) :

- a. Accélération de l'échéancier;
- Meilleure acceptabilité des irritants découlant des chantiers;
- c. Augmentation de la qualité des livrables;
- d. Fierté partagée.

Par ailleurs, il serait important de faire l'inventaire de toutes nos réussites collectives (et aussi étrangères), de comprendre les contextes administratifs et juridiques et d'analyser les solutions organisationnelles à l'origine de ces succès (ex. : Milton-Parc).

Ainsi, ces différents exemples qui continuent de profiter à la collectivité pourraient servir d'inspiration à d'éventuels projets de grande envergure sur le site patrimonial du Mont-Royal.

5.2.4 Exemple d'un modèle de gouvernance :
les commissions de la capitale nationale
à Ottawa et à Québec – Gilles Paquet,
professeur émérite à l'École de gestion
Telfer et directeur de recherches au Centre
d'études en gouvernance, Université
d'Ottawa

L'allocution de M. Gilles Paquet prit la forme d'une mise en garde contre la tentation de créer une instance de gestion centralisée et omnipotente pour le site patrimonial du Mont-Royal, à la manière des commissions de la capitale nationale à Ottawa et à Québec.

De fait, la gestion d'une entité concernant un grand nombre d'acteurs hétéroclites, comme celle du site patrimonial du Mont-Royal, serait d'emblée difficile, la concertation des points de vue et des intérêts étant extrêmement compliquée. D'un autre côté, il faudrait résister au désir de mettre en place de lourdes structures centralisatrices qui auraient tendance à exercer une prise en charge technocratique de l'intérêt collectif et à ignorer les communautés. À cet égard, la création d'une structure similaire aux commissions de la capitale nationale à Ottawa et à Québec pour la gestion du site patrimonial du Mont-Royal serait une erreur. Plus vieille que celle de Québec, celle d'Ottawa commencerait à montrer des signes de sclérose symptomatique de ce genre d'organisme.

Le principal défi pour le site patrimonial du Mont-Royal serait la recherche d'un grand projet mobilisateur porté par une approche de partenariat. Un tel projet définirait des objectifs généraux, mais aussi et, plus important peut-être, un petit ensemble de règles définissant les processus qui seront utilisés pour sa réalisation (un peu comme le font les grandes sociétés qui gouvernent les grands projets comme le tunnel sous la Manche). Voilà qui définirait les règles du jeu et permettrait une gouverne de projets infiniment moins lourde. On pourrait s'inspirer pour la rédaction de ces règles des projets réussis dans le passé comme le Quartier des spectacles ou le Quartier international de Montréal.

5.2.5 Tour d'horizon des meilleures pratiques à l'international qui peuvent être une source d'inspiration pour le mont Royal – Marie-Odile Trépanier, professeure titulaire retraitée, Institut d'urbanisme, Université de Montréal

Mme Marie-Odile Trépanier a présenté une réflexion critique quant aux mécanismes de gestion et au statut actuel du site patrimonial du Mont-Royal par le biais d'une comparaison avec différents régimes de gouvernance existant ailleurs pour des sites semblables. Ont été examinées ainsi certaines composantes du régime de protection du site du patrimoine mondial (UNESCO) de Bath (Angleterre), du parc marin du Saguenay (Québec), des parcs naturels régionaux (France) et de l'escarpement du Niagara (Ontario). Cet exercice offre des pistes pour l'amélioration du régime de gouvernance du mont Royal à l'égard de son degré de protection, de son territoire, de la coordination de la gestion, de la planification et mise en œuvre, de l'implication du milieu et des changements institutionnels.

S'il n'existait pas *a priori* de structure de gouvernance parfaite, certains éléments seraient néanmoins garants de succès : une base légale solide, des ressources humaines et financières adéquates, une concertation entre acteurs concernés et l'information, la consultation et l'implication des acteurs locaux. En outre, une approche de gouvernance « top-down » rigide, sans engagement du milieu local et des parties prenantes, s'avérerait moins efficace pour la protection d'un territoire. À ce titre, une gestion partagée entre instances supérieures et locales serait une avenue à privilégier. Pour un site patrimonial, l'approche retenue par la *Loi sur le patrimoine culturel* serait essentiellement centralisatrice, mais dans le cas du mont Royal,

plusieurs mécanismes nous rapprochant d'une gestion partagée ont été mis en place au cours des années. Ce constat suscite des questions quant à l'amélioration ou à la pérennisation de certains de ces mécanismes, de manière à renforcer l'actuel régime qui gouverne la montagne.

- Le statut de site patrimonial du Mont-Royal assure-t-il une protection claire et adéquate du mont Royal ? Certains mécanismes pourraient engager davantage le gouvernement et ses mandataires à la protection et à la mise en valeur de la montagne. Une loi spéciale à l'image de celles (provinciale et fédérale) qui régissent le parc marin du Saguenay serait-elle plus appropriée ? Il importerait également de se pencher sur les avantages découlant du statut de « paysage culturel » prévu par la *Loi sur le patrimoine culturel*. Il semblerait que l'on ait besoin, d'une part, des mécanismes de gouvernance partagée allant de pair avec le statut de paysage culturel et, d'autre part, de la protection plus ferme offerte par le statut de site patrimonial du Mont-Royal.
- Le territoire du site patrimonial du Mont-Royal correspond-il à la montagne réelle ? Faut-il le revoir ? Hors des limites du site patrimonial du Mont-Royal, les arrondissements ont-ils intégré la montagne à leurs politiques, plans, programmes et règlements ?
- A-t-on une idée claire des résultats de la mise en œuvre du *PPMVMR* de 2009 ? Y a-t-il des documents qui en offrent un suivi au public ? À titre d'exemple, les plans des sites de Bath et du parc marin du Saguenay font l'objet de bilans publics et de mises à jour régulières.
- La gestion de la montagne étant partagée entre plusieurs administrations, y a-t-il une vision intégrée et une coordination suffisante des actions ? Afin de renforcer celles-ci, serait-il opportun de mettre sur pied un organisme responsable de l'orientation ou de la coordination générale du site patrimonial du Mont-Royal ? Le BMR, le Comité permanent d'harmonisation et la TCMR jouent un rôle essentiel à cet égard, mais leur mandat pourrait être renforcé. Une société de gestion intégrée à la manière de la Commission de la capitale nationale du Québec ou de la Commission de l'escarpement du Niagara est-elle souhaitable ?

- Les citoyens sont-ils suffisamment informés, consultés et sensibilisés sur le devenir de leur montagne ?
- La composition de la TCMR reflète-t-elle bien la diversité des acteurs concernés et entretient-elle un lien suffisant avec le public ? Reflète-t-elle également les valeurs patrimoniales et le caractère prioritaire de la protection et de la mise en valeur du mont Royal ? La TCMR devrait-elle impliquer davantage les milieux associatifs et les résidents de la montagne ? Devrait-on organiser plus de rencontres publiques ? Dans le cas du site de Bath et du parc marin du Saguenay, différents acteurs régionaux et nationaux sont par ailleurs impliqués. En ce qui a trait au mont Royal, est-ce que le MCC et la CMM devraient officiellement prendre part à la TCMR ?
- Considérant les changements majeurs à venir dans la couronne institutionnelle, ne serait-il pas urgent d'en effectuer une planification globale et de préserver la couronne institutionnelle du mont Royal, ainsi que le caractère public des environs du parc, en matière de services à la population, d'accessibilité, d'espaces ouverts, de mise en valeur des fonctions du sacré, du savoir et de la santé ? La création d'une « société immobilière du Mont-Royal », ayant pour mission à la fois la conservation et le développement, pourrait-elle en être le fer de lance, à la manière du système d'espaces ouverts de l'escarpement du Niagara? Aussi, devraiton bonifier le soutien aux ensembles institutionnels afin de les aider à gérer et à entretenir leur patrimoine dans l'esprit des valeurs reconnues par le site patrimonial du Mont-Royal?

Au fils du temps, la protection de la montagne a nécessité l'innovation et la création de mécanismes de gouvernance allant au-delà des prescriptions légales. Cela dit, il serait aujourd'hui opportun de les systématiser et de leur donner un cadre plus formel afin de les renforcer. Cela pourrait se faire à travers une loi sur la montagne.

5.2.6 Période de questions

Question (Patrick Kenniff) : Est-ce que des projets comme le Quartier international de Montréal, qui misent financièrement sur des partenariats entre le public et le privé, sont exportables pour le site patrimonial du Mont-Royal ?

Réponse (Clément Demers) : Il y a une possibilité de grands partenariats et d'investissements privés sur le site patrimonial du Mont-Royal. Il y a de la place pour ce genre de montage dans des projets qui concerneraient le mobilier urbain ou certaines institutions sur le site, à l'image de ce qui se fait ailleurs. Il y a place à la négociation pour une contribution du privé dans les grands projets. Si tout est institutionnel, par contre, les marges de manœuvre sont plus minces.

Réponse (Gilles Paquet) : Ouvrir la porte au privé nécessite de cesser de se braquer et d'être plus souples dans notre vision du mont Royal. Une réflexion sur les apports du secteur privé pour la montagne dans une perspective gagnant-gagnant devrait être entamée, comme cela s'est fait pour le Quartier international de Montréal et le Quartier des spectacles.

Question (Pierre Valiquette) : Qu'est-ce qu'un partenaire au sens de la réalisation de projet ? Un individu ? Une organisation ? Une entreprise ?

Réponse (Clément Demers) : Un partenaire peut être une personne physique ou morale prêtre à collaborer formellement (contrats, ententes) ou informellement dans un projet. C'est très large comme définition. Des partenaires doivent, toutefois, adhérer à une vision commune du projet. Dans le cas de la mise en valeur du mont Royal, il faut définir, avec tous les acteurs concernés, une vision commune et déterminer ensuite ce qui peut être fait en groupe ou individuellement sur une base formelle ou informelle.

Réponse (Céline Bouchard) : Un exemple concret de partenariat est la création du parc du Troisième sommet, en collaboration avec la Ville de Montréal, la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal (cimetière Notre-Dame-des-Neiges) et l'Université de Montréal. Un autre est le partenariat privilégié qui lie Les amis de la montagne à la Ville de Montréal pour les activités de sensibilisation et d'éducation.

Réponse (Marie-Odile Trépanier) : Il y a peut-être des nuances à apporter à l'idée de partenaire à la base. Il y a des acteurs qui avaient peu d'intérêt pour la protection de la montagne avant de s'asseoir à la TCMR, puisque ce n'était pas leur mission première. Aujourd'hui, certains sont « parties prenantes » et d'autres sont devenus des partenaires. Une vision commune peut se développer en cours de route, alors qu'elle n'était pas là au départ.

Réponse (Gilles Paquet) : Un partenaire, c'est toute personne prête à travailler avec une autre. À ce titre, on pourrait être beaucoup plus ouvert aux possibilités de partenariat avec le privé pour la réalisation de grands projets sur le site patrimonial du Mont-Royal.

Réponse (Clément Demers) : Pour le Quartier international de Montréal, un plan de partenariat a été réalisé afin de déterminer les éléments qui pouvaient faire l'objet d'une collaboration et les conditions applicables à celle-ci. Les avantages mutuels pour les partenaires potentiels ont également été établis. Dans ce cas précis, il a été déterminé qu'il n'y aurait aucune pérennité à l'indication de partenariat des commanditaires. Par exemple, les plaques de bronze commémorant leur implication financière pourraient être retirées après 20 ans.

Commentaire (Lucia Kowaluk) : Le modèle de coopérative de la communauté de Milton-Parc pourrait être un modèle de projet inspirant pour les établissements de soins de santé situés sur le mont Royal.

Commentaire (Jean-Claude Marsan) : Il y a du positif dans la Commission de la capitale nationale du Québec, notamment la mise en place de la promenade Samuel-De Champlain. Quand il y a un projet précis, il semble que ça fonctionne autant à Québec qu'à Ottawa.

Réponse (Gilles Paquet) : Il n'y a rien de parfaitement mauvais. Les problèmes surviennent lorsqu'il y a des décisions sérieuses à prendre, ce qui n'est pas encore arrivé à Québec. Avec ce type de gouvernance, il y a un risque de technocratie et de centralisation du pouvoir décisionnel. Dès lors, le citoyen n'aura plus son mot à dire. Le grand défi demeure le design organisationnel du site patrimonial du Mont-Royal, un design qui soit sur mesure, systématique, inspiré des réussites, mais éloigné du modèle des commissions.

Réponse (Clément Demers) : Ce n'est pas seulement une question de structures, mais d'individus. Une commission avec des leaders et des personnes compétentes peut fonctionner assez bien lorsqu'il y a également de bons budgets qui vont de pair avec les projets. Ce fut le cas à Québec avec la promenade Samuel-De Champlain.

Commentaire (Jean Décarie) : La première TCMR s'appelait le Comité de concertation intérimaire, créé en 1989, après la production d'un premier schéma pour le

projet de parc du Troisième sommet. Ce comité réunissait la Ville de Montréal et les grands propriétaires institutionnels à la manière d'une compagnie, chacun devenant en quelque sorte un actionnaire du projet. Les propriétaires contrôlant les trois quarts de la montagne, la Ville de Montréal n'était en charge que du parc du Mont-Royal, mais soumettait des idées aux propriétaires et restait à l'écoute de leurs réactions. D'autres parties prenantes (usagers, résidents) ont été intégrées au comité en fonction de leur intérêt et de critères de responsabilité et d'imputabilité. Ce modèle a bien fonctionné parce qu'on a fait travailler des gens qui étaient propriétaires de la montagne et s'en sentaient responsables. Initialement, le comité devait se transformer ensuite en société de gestion qui aurait travaillé avec un bureau exécutif. Cependant, cette idée a été abandonnée. Il demeure qu'il s'agit là d'un très bon modèle de gouvernance.

Commentaire (Dinu Bumbaru) : Il y a une grande différence entre un plan et un système de gestion. Le dernier n'est pas statique et implique une expérience de gestion réelle qui ne se limite pas à ce que l'on retrouve sur papier. À l'ICOMOS, on évalue les propositions de candidatures du patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment en

fonction de la crédibilité du système de gestion et de son engagement pour l'avenir. Il est facile d'avoir un système pour réaliser un projet, mais il est plus ardu de faire ensuite fonctionner ce projet sur plusieurs générations. Actuellement, il y a d'importants débats relatifs à un projet sur le canal Rideau qui interpelle la structure de la Commission de la capitale nationale d'Ottawa. Dans le cas du mont Royal, il serait opportun de regarder les différents systèmes de gestion mis en place ailleurs dans le monde afin de cerner leurs réussites et échecs.

Réponse (Clément Demers) : Deux types de structures sont nécessaires : celles qui mettent en place les projets et, ensuite, celles qui les font vivre. Celles-ci sont différentes. Dans le cas du Quartier des spectacles, la Ville de Montréal a monté une gouvernance de projet regroupant toutes les parties prenantes qui a servi à réaliser le projet. Par la suite, la mission du partenariat a changé afin d'assurer la promotion, le fonctionnement et l'animation culturelle des lieux.

Synthèse des rapporteurs



La synthèse des panels du Sommet du Mont-Royal a pour but de faire ressortir les principales interventions ou réflexions soulevées par le public et les intervenants et de mettre en lumière des propositions et des idées qui pourront guider les actions de protection et de mise en valeur de la montagne dans la prochaine décennie.

Rapporteurs : *Michel Gariépy,* professeur émérite à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, et *Joshua Wolfe*, urbaniste membre de l'American Institute of Certified Planners

1. Vues, paysages et présence emblématique

Le panel sur les vues, les paysages et la présence emblématique s'est attardé, notamment, aux outils de protection de ces éléments pour le site patrimonial du Mont-Royal, à leur fonctionnement et à leur efficacité au regard des nouveaux projets de développement en hauteur au centre-ville et en périphérie de Montréal. Le panel a également abordé en trame de fond, une discussion sur la notion même de paysage, la façon dont elle doit se définir, les éléments qu'elle doit inclure, ainsi que l'impact sur la protection d'une entité comme le mont Royal et l'équilibre entre cette protection et le développement urbain. Cinq grands thèmes sont ressortis de cet échange.

Premièrement, il y a eu, depuis le premier *Plan de mise en valeur du Mont-Royal* de 1992, une évolution dans la réglementation et dans les outils de protection des vues et de la présence emblématique mis au point par la Ville de Montréal. Ceux-ci se sont raffinés, et l'on réglemente davantage les hauteurs et surhauteurs, de même que le design des toits et les couronnes de bâtiments. Il y a également une évolution dans l'aspect quantitatif de la protection avec une détermination plus précise des vues menacées devant être protégées. Cependant, l'enjeu de

la qualification de celles-ci demeure.

Le second thème touche la notion de paysage et la distinction entre le paysage historique et le paysage culturel, l'un appelant à une réalité physique et l'autre, à l'expérience collective et à l'imaginaire associé au vécu d'un lieu. À ce titre, ont été évoquées trois constructions sur le site patrimonial du Mont-Royal qui participent à ce caractère culturel : la croix du Mont-Royal, la tour de l'Université de Montréal et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. L'intégration d'un site à la vie quotidienne des gens dans une perspective de paysage culturel empêche celui-ci d'être isolé et favorise l'implication citoyenne nécessaire à sa sauvegarde. En 2012, la parution de l'Atlas du paysage du mont Royal, réalisé par la Ville de Montréal, s'est révélée une étape importante dans la localisation et la caractérisation des différents paysages et vues offerts par la montagne.

Troisièmement, des intervenants ont souligné que l'enjeu des vues et paysages du mont Royal ne se limitait pas au développement du centre-ville, mais également aux arrondissements plus éloignés et à la couronne de Montréal. Les projets en construction sur l'île des Sœurs, ainsi que les vues et la relation du fleuve avec la mon-

tagne et les autres Montérégiennes, sont d'autant de dimensions à cet enjeu. Il deviendra – ou est en train de devenir – une préoccupation régionale ou métropolitaine.

La qualité architecturale, au-delà des hauteurs, dans l'évaluation des nouveaux projets de développement en lien avec les vues et la présence emblématique du mont Royal est également un aspect de l'enjeu qui a été discuté. L'abondance de projets de moindre qualité pourrait être plus nuisible pour l'image de marque de Montréal et de sa montagne que des projets en hauteur bien réalisés. La forme et l'orientation d'un bâtiment sont aussi des facteurs décisifs. La politique du plus bas soumissionnaire est problématique à cet égard. Il est important d'avoir des règles claires, réalistes et équitables afin d'aligner les acteurs et de se donner des projets de qualité.

Finalement, au-delà des questions techniques en lien avec les outils de protection, une question d'ordre politique refait surface : celle de la conciliation de la sauvegarde des attributs du mont Royal et les impératifs de développement de toute grande ville. Il y aura toujours des immeubles à construire, et c'est là le principal défi.

2. Les milieux naturels

Les discussions du panel autour de la protection des milieux naturels, leur restauration, leur consolidation, ainsi que les défis que pose l'accessibilité de la montagne à leur sauvegarde, ont fait ressortir quatre grandes idées. D'abord, nous ne sommes plus dans une logique binaire qui oppose espaces naturels à protéger et espaces urbanisés, où la protection sert d'alibi au développement ailleurs. L'actuel défi est de concilier le *PPMVMR* et la vision d'Olmsted, permettant aux citoyens de se ressourcer au contact des paysages de la montagne. Plusieurs outils mis au point par la Ville de Montréal ont déjà été mis en œuvre ou proposés à cet égard.

Ensuite, le territoire discuté plus globalement dans le panel, soit celui de l'ensemble de la montagne et de sa couronne, dépasse largement les limites du site patrimonial du Mont-Royal. Celui-ci en constitue, toutefois, l'une des bases importantes. Ainsi se pose le défi de son rattachement à un projet de « Trame verte » pour l'île de Montréal et son rattachement aux couronnes verte et bleue projetées par la CMM dans son *PMAD*.

Troisièmement, nous ne sommes plus dans une stricte logique d'aménagement, mais plutôt de gestion intégrée des milieux naturels. Plusieurs intervenants ont réitéré ce point et ont insisté sur les défis qu'il impose : un défi pédagogique d'initiation du citoyen à la biodiversité; une « désacralisation » de l'environnement au sens où l'enjeu est de comprendre ce qui se passe, une conscientisation des utilisateurs à ces milieux, notamment en ce qui a trait à l'impact lié aux animaux de compagnie et aux sentiers informels. Par ailleurs, il ressort une volonté de plus grande concertation dans la gestion des milieux naturels, notamment avec les propriétaires institutionnels, les citoyens et le privé afin de mettre au point des projets de verdissement et de mobilier urbain, comme celui de corridors verts. Il est à noter, toutefois, que ce type de projet pourrait éventuellement entrer en conflit avec la sauvegarde des vues.

Enfin, il peut être déduit des interventions qu'il y a une certaine urgence entourant la mise en place d'actions touchant l'enjeu des milieux naturels, et ce, en raison de problématiques comme les changements climatiques et les espèces envahissantes dévastatrices telles que l'agrile du frêne. Malgré les nombreux projets en cours à cet égard, le 375e anniversaire de Montréal pourrait être l'occasion d'aller encore plus loin.

3. Les grands ensembles institutionnels

Le panel sur les grands ensembles institutionnels a rassemblé public, spécialistes et représentants de la Ville de Montréal et des ensembles institutionnels afin de discuter d'un des enjeux les plus névralgiques et actuels au moment du Sommet : le devenir des propriétés institutionnelles, de leur vocation et de leur caractère patrimonial dans un avenir proche. Trois principaux sujets ont été abordés au cours des discussions, et certaines pistes de réflexion et de solution ont été évoquées durant les échanges entre intervenants et public.

En premier lieu, le processus d'énoncé de l'intérêt patrimonial — désormais préalable au processus d'évaluation des nouveaux projets sur le site patrimonial du Mont-Royal — a été présenté par des représentants de la Ville de Montréal selon l'exemple de celui produit récemment pour l'hôpital Royal Victoria. On retiendra que le document, le premier réalisé par la Ville de Montréal en collaboration avec les ensembles institutionnels, a reconnu un

intérêt patrimonial au Royal Victoria pour sa valeur paysagère, historique, architecturale et artistique.

Deuxièmement, les représentants des ensembles institutionnels sont venus expliquer les principaux défis de l'entretien différé et de la conservation de la vocation de sites dont ils sont propriétaires sur la montagne. Il ressort de cela que les immeubles institutionnels sont attachés aux patrimoines du mont Royal, mais que les propriétaires doivent composer avec des contraintes financières ou liées à l'expansion, à la modernisation ou à la délocalisation de leurs activités. Ce faisant, cette situation crée une pression pour la vente de certains bâtiments patrimoniaux ou le rachat et la transformation d'autres éléments. On notera l'intérêt de l'Université McGill pour l'acquisition de l'hôpital Royal Victoria afin de poursuivre sa mission d'enseignement.

En troisième lieu, des propositions de partenariats gagnants pour des projets de reconversion d'ensembles institutionnels respectueux du patrimoine et de l'intérêt collectif ont été mises de l'avant. L'audace, la mixité, la créativité, l'innovation et la concertation devraient être les fers de lance de ces nouveaux projets pour lesquels la demande et les idées ne manquent pas. Il y aurait dans le monde, de plus en plus d'investisseurs publics et privés intéressés à financer des projets dont le rendement a un aspect social et financier. Plusieurs exemples de reconversion de la vocation de bâtiments patrimoniaux à Montréal même pourraient, par ailleurs, inspirer des acteurs institutionnels sur la montagne. La fiducie, le « land trust » et l'emphytéose sont suggérés comme moyens de réalisation de projets de toutes sortes.

Le plan directeur en soi n'est pas aussi important que son processus de création et devra être alimenté par un dialoque public.

À savoir qui devrait être le mandataire des nouveaux projets reliés aux ensembles institutionnels sur la montagne, des intervenants ont suggéré le gouvernement. Un intervenant a alors suggéré que tous les Montréalais devraient parler « à l'unisson » quant au devenir du site patrimonial du Mont-Royal, s'ils espèrent se faire entendre à Québec.

4. La gouvernance

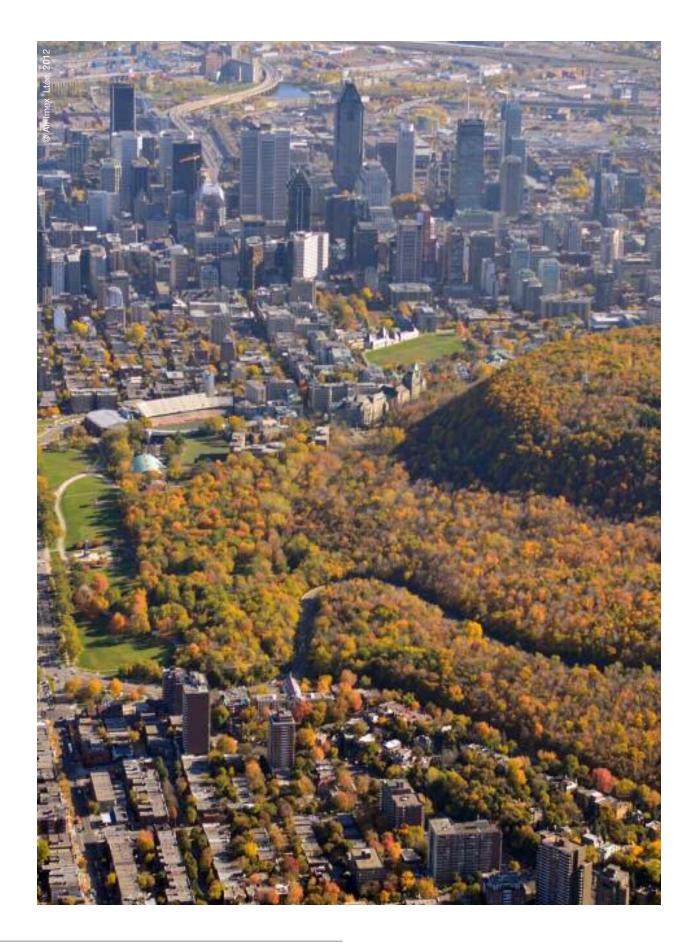
Le panel sur la gouvernance a abordé de front les problé-

matiques relatives aux structures de gouvernance du site patrimonial du Mont-Royal, ainsi que les défis représentés par l'harmonisation des outils de protection, la concertation et la représentation des multiples acteurs impliqués dans le devenir de la montagne. Les discussions ont également laissé voir des modèles organisationnels qui, s'ils ne font pas l'unanimité, contribuent au champ des possibilités pour la gestion du mont Royal et des projets qui y sont liés.

Le premier sujet du panel prit la forme d'un bilan des nombreux mécanismes et outils mis en place par la Ville de Montréal dans les 10 dernières années afin d'établir la gestion du territoire de la montagne, sa protection ainsi que l'harmonisation des outils pour y arriver. On remarquera l'effort considérable et le nombre important d'instances interpellées.

Les deux sujets suivants portèrent sur des recommandations quant à la gouvernance de projets touchant des biens collectifs comme le mont Royal, à partir d'exemples fructueux et moins heureux. Il semblerait que la présence de leaders et de partenaires ayant une vision commune et de structures adaptées à une pluralité d'acteurs publics et privés soit la condition qui explique le succès de projets comme le Quartier international de Montréal et le Quartier des spectacles. Ici, les individus doivent primer les structures. Toutefois, il faut être conscient que celles-ci doivent différer selon qu'il est question de la gestion d'un projet ou de celle d'un établissement. Un avertissement a été émis à cet égard : il faudrait se prémunir contre la tentation de gérer la montagne comme un simple territoire administratif et lui apposer des structures de gouvernances toutes puissantes et centralisatrices.

Finalement, un regard critique a été posé sur des éléments de l'actuel modèle de gouvernance du site patrimonial du Mont-Royal et sur plusieurs de ses dimensions qui pourraient être clarifiées, améliorées et systématisées. Ainsi ont été dégagées plusieurs tâches pour l'avenir : l'élaboration d'un véritable bilan des réalisations sur le site patrimonial du Mont-Royal; la réalisation d'un inventaire des modèles de gouvernance et des projets, tant ici qu'ailleurs dans le monde, en faisant ressortir les problèmes rencontrés et ce qui a bien fonctionné afin de s'en inspirer; enfin, une « désacralisation » de la notion de partenaire ainsi qu'une flexibilité et une ouverture plus grandes devant les occasions favorables se présentant pour la montagne.



Mots de la fin

Josée Duplessis, conseillère municipale et présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal

Le climat général de ce Sommet en fut un de confiance et d'optimisme. C'est peut-être parce que beaucoup a été accompli dans les 10 dernières années pour la montagne. Les inquiétudes du premier Sommet ont été canalisées dans des projets, dans des règlements et des actions qui ont permis de relever le défi de la protection du mont Royal. Collectivement, il y a une nouvelle confiance que l'on peut mener à bien les nouveaux dossiers, tels l'avenir des grands ensembles institutionnels. Il suffit d'avoir un interlocuteur clair, qui s'est imposé en la personne du gouvernement, d'y aller d'une vision par projets et de trouver les futurs bons partenaires. La plupart d'entre eux étaient d'ailleurs présents aujourd'hui. De ce Sommet, on peut également souligner la volonté des participants de sauvegarder la valeur emblématique et les vues de la montagne et un changement dans le paradigme de protection de la biodiversité depuis 2002 : d'une volonté de protéger la biodiversité des assauts du développement urbain, on propose maintenant des solutions afin que les milieux naturels s'intègrent à la ville.

Peter A. Howlett, C.M., président des Amis de la montagne

Un remerciement spécial aux très nombreux participants, à la Ville de Montréal, au comité organisateur, aux intervenants, aux modérateurs et à l'animatrice, Mme Ariane Émond. Le site est emblématique, les propriétés institutionnelles sont emblématiques et cette réunion est emblématique. Elle témoigne de la capacité des Montréalais à confronter les défis qu'ils rencontrent. Beaucoup a été investi dans les dernières années afin de préserver un des joyaux de Montréal, mais il reste beaucoup à faire. Notamment, nous devons faire plus en ce qui a trait à l'avenir des grands ensembles institutionnels. Nous devons voir cet enjeu non pas comme une crise, mais comme une opportunité, et c'est maintenant le temps de bouger!



Lexique

Aménagement : Ensemble des actions permettant d'organiser l'espace selon les besoins et les intérêts de la population qui l'occupe. Résultat de ces actions.

Aménagement paysager : Composition d'un espace extérieur résultant de l'agencement d'éléments naturels ou construits de manière à le mettre en valeur et à satisfaire les besoins et les intérêts de la population qui l'occupe.

Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR) : Territoire désigné en vertu de la Loi sur les biens culturels et constitué par décret le 9 mars 2005 par le gouvernement du Québec (décret no 190-2005).

Biodiversité (ou diversité biologique) : Variété d'espèces et d'écosystèmes sur un territoire. La biodiversité comprend trois composantes : la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et la diversité au sein d'une espèce (diversité génétique).

Chemin de ceinture : Composante structurante du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal constitué d'un chemin ponctué de haltes de repos, qui permet aux usagers de faire le tour de la montagne à la découverte de paysages et de lieux d'intérêt.

Chemin de traverse : Composante structurante du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal constitué d'un chemin ponctué de haltes de repos, qui permet aux usagers de traverser la montagne, dans l'axe nord-sud, à la découverte de paysages et de lieux d'intérêt.

Concertation : Action des parties prenantes publiques, privées et associatives de se réunir pour partager leurs expériences et points de vue, pour développer une connaissance commune des valeurs et des enjeux présents sur le mont Royal, notamment en relation avec ses dimensions patrimoniales distinctives, essentielles et caractéristiques et pour identifier les éléments d'une action commune visant les objectifs de protection et de mise en valeur et de son patrimoine.

Conservation : Ensemble des actions permettant de sauvegarder les éléments caractéristiques d'un lieu ou d'un paysage pour des raisons historiques, écologiques, symboliques, visuelles, esthétiques ou économiques en vue d'en prolonger la vie physique.

Domaine public : Terrain (pour ce qui concerne la végétation) possédé par une collectivité publique et qui par nature, par la loi ou par déclaration de la jurisprudence, n'est pas susceptible d'appropriation privée.

Écosystème : Unité écologique de taille variable constituée d'un ensemble d'organismes vivants animaux et végétaux (biocénose) occupant un milieu naturel déterminé (biotope).

Espèce envahissante : Espèce végétale ayant un fort pouvoir de colonisation (croissance et reproduction très rapides) pouvant constituer une nuisance dans un écosystème.

Intérêt patrimonial : Importance ou signification d'un lieu basée sur les valeurs que lui attribue à un moment défini une population, une génération ou un groupe donné.

Montérégiennes : Ce mot désigne neuf collines (mont Royal, mont Saint-Bruno, mont Saint-Hilaire, mont Rougemont, mont Saint-Grégoire, mont Yamaska, mont Shefford, mont Brome et mont Mégantic) et deux dépressions (Oka et Saint-André), alignées sur un même axe. Les Montérégiennes se distinguent par leur formation rocheuse différente, constituée de roches intrusives de l'âge du Crétacé, provenant de montées de magma dans la croûte terrestre au-dessus d'un point chaud. N. B. – L'évaluation du nombre de collines montérégiennes varie selon les sources documentaires et les groupes d'acteurs.

Mise en valeur : Ensemble des actions qui permettent de rendre accessibles, lisibles et compréhensibles les qualités d'un lieu, tout en respectant leur intégrité et leur authenticité (Ville de Montréal, Direction de la culture et du patrimoine, 2012). La mise en valeur du paysage concerne la mise en valeur des aspects naturels, culturels, visuels et perceptifs du paysage (Observatoire catalan du paysage). La mise en valeur peut consister en des actions pour protéger, renforcer, rehausser, aménager ou consolider des aspects du paysage.

Patrimoine : Tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre (Politique du patrimoine, Ville de Montréal, 2005).

Patrimoine bâti: Les diverses formes urbaines caractéristiques et leurs composantes, telles que la trame de rues, les infrastructures et d'autres éléments structurants du domaine public, de même que des immeubles et des ensembles d'immeubles, incluant les particularités de leurs sites et leurs divers modes d'intégration au paysage. Le patrimoine bâti couvre aussi de nombreuses catégories de biens liés aux modes de vie ou à des usages spécifiques dans un contexte sociohistorique donné (Politique du patrimoine, Ville de Montréal, 2005).

Patrimoine paysager : Les sites et les ensembles aménagés tels que les parcs, les squares et les jardins publics ou privés, de même que les arbres remarquables ainsi que les rives. Ces composantes, comme celles du patrimoine naturel, bâti et archéologique, définissent le caractère des paysages. Ces œuvres conjuguées de la nature et de l'homme ou, parfois, œuvres de concepteurs de renom, renvoient à la notion de paysage qui intègre les notions de nature et de culture ainsi que la manière dont une communauté perçoit, qualifie et s'approprie son territoire (Politique du patrimoine, Ville de Montréal, 2005).

Paysage : Partie de territoire telle que perçue par la population, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations (Convention européenne du paysage). Dynamique et évolutif, le paysage englobe les éléments visibles du territoire et l'interaction entre une population et ce territoire.

Paysage culturel patrimonial : Tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire (Loi sur le patrimoine culturel).

Paysage identitaire : Paysage ancré dans la mémoire collective régionale et locale qui présente un intérêt pour la collectivité par ses composantes paysagères, culturelles, naturelles et humaines (Boucher et Blais, 2007).

LES ACTES DU SOMMET



Documents de référence

Tous les documents mentionnés ci-dessous sont disponibles en version électronique sur les sites Internet suivants :

- Sommet du Mont-Royal : lemontroyal.gc.ca, à la rubrique « Nouvelles et événements »;
- Bureau du Mont-Royal : ville.montreal.gc.ca/bureaumontroyal;
- Site officiel du Mont-Royal : ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal.
- Cahier du participant du Sommet du Mont-Royal 2013
- Présentations PowerPoint des intervenants du Sommet du Mont-Royal 2013
- Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, Ville de Montréal, avril 2009
- Réflexion sur l'avenir du Mont-Royal, État des lieux sur la protection et mise en valeur de la montagne, Document de travail, Les amis de la montagne, 19 avril 2012
- « S'approprier la ville », les cahiers de l'Office de consultation publique de Montréal, Volume 3 No 1, le mont Royal, une richesse collective, novembre 2012
- Un partenariat rassembleur pour le mont Royal, Réalisations de 2002 à 2013, Bureau du Mont-Royal, mai 2013
- L'Atlas du paysage du mont Royal, caractérisation du paysage à l'échelle de la montagne,
 Entente sur le développement culturel de Montréal, août 2012
- L'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu, Direction de la culture et du patrimoine,
 Ville de Montréal, février 2012
- Le Plan d'urbanisme de Montréal, 2004
- Le Document complémentaire au Plan d'urbanisme de Montréal
- Le cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville, arrondissement de Ville-Marie, 2012
- Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'hôpital Royal Victoria



Dépôt légal 3º trimestre 2013

ISBN 978-2-7647-1230-6 (imprimé)

ISBN 978-2-7647-1231-3 (pdf)

Dépôt légal : Bibliothèque etArchives rationales du Québec 2013 Dépôt légal : Bibliothèque etArchives Canada, 2013